

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE – Fonds d’Epargne Salariale de droit français

RAPPORT ANNUEL - DÉCEMBRE 2024

Société de Gestion

Amundi Asset Management

Sous déléataire de gestion comptable en titre

Caceis Fund Administration

Dépositaire

CACEIS BANK

Commissaire aux Comptes

PRICEWATERHOUSECOOPERS AUDIT

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Sommaire

Pages

Porteurs de parts	3
Compte rendu d'activité	5
Vie du fonds sur l'exercice sous revue	13
Informations spécifiques	14
Informations réglementaires	16
Certification du Commissaire aux comptes	23
Comptes annuels	28
Bilan Actif	29
Bilan Passif	30
Compte de résultat	31
Annexes aux comptes annuels	33
Informations générales	34
Evolution des capitaux propres et passifs de financement	39
Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	46
Inventaire des actifs et passifs	52
Annexe(s)	75
Caractéristiques du fonds	76
Information SFDR	82
Rapport annuel de l'OPC Maître	88

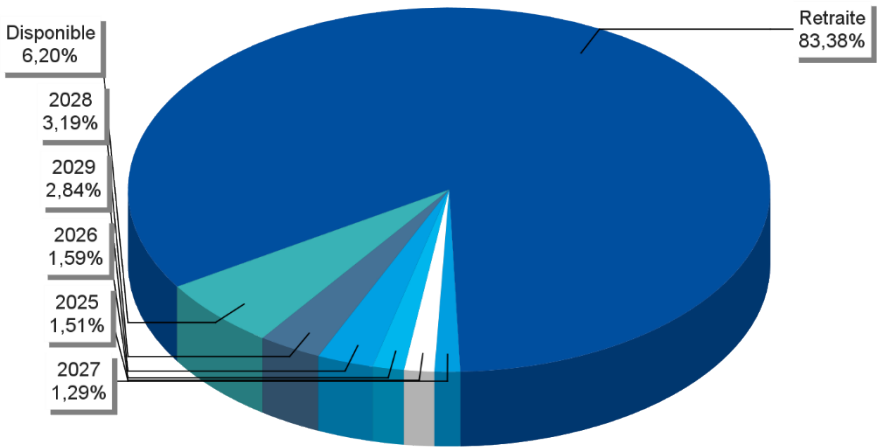
VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Porteurs de parts

RÉPARTITION DES AVOIRS EN FIN D'EXERCICE PAR ANNÉE DE MISE EN DISPONIBILITÉ

ECHÉANCES	EN %
Disponible	6,20
2025	1,51
2026	1,59
2027	1,29
2028	3,19
2029	2,84
Retraite	83,38
TOTAL	100,00

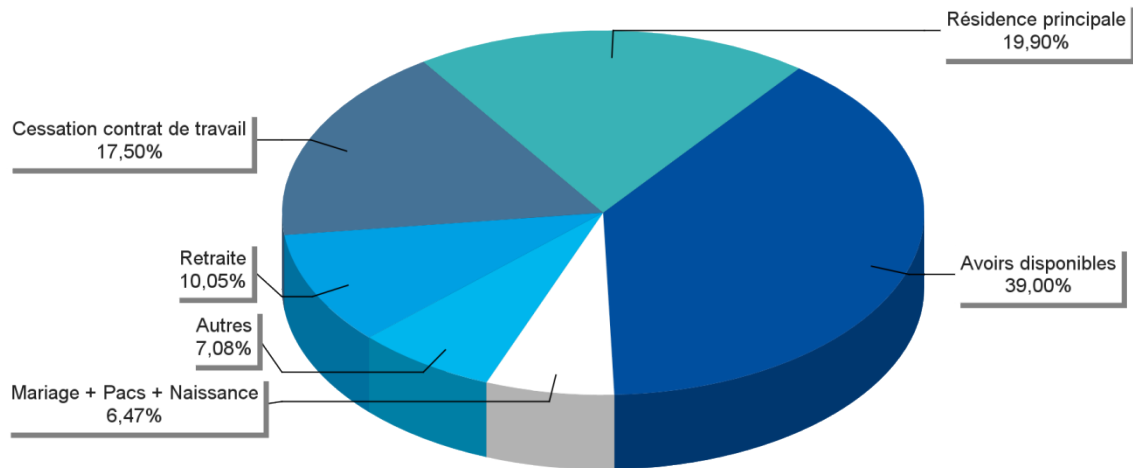


VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

RÉPARTITION DES RACHATS PAR MOTIF DE DÉBLOCAGE

MOTIF	EN %
Autres	7,08
Avoirs disponibles	39,00
Cessation contrat de travail	17,50
Mariage + Pacs + Naissance	6,47
Résidence principale	19,90
Retraite	10,05
TOTAL	100,00



VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte rendu d'activité

Janvier 2024

"Les données macro-économiques publiées en janvier confirment la résilience des économies développées en particulier aux Etats-Unis. La croissance du 4ème trimestre s'élève à 3,3%, tandis que les indicateurs PMI sont en hausse tout comme en Europe. Les données d'inflation conservent globalement une tendance baissière. Ce contexte a incité les banquiers centraux à adopter des discours mesurés quant à la rapidité des baisses de taux à venir. Il n'en fallait pas plus pour que les investisseurs décalent et ajustent leurs anticipations de baisse de taux à la fin du 1er semestre et instillent de la volatilité sur les marchés. Cette volatilité s'est retrouvée dans les marchés actions après la période euphorique de la fin de l'année dernière. Mais, les bons chiffres économiques et les premiers résultats d'entreprises, bien orientés, ont atténué l'impact des discours plus prudents de la FED et de la BCE malgré une dégradation du contexte géopolitique. L'indice Eurostoxx gagne 1,95% sur le mois. Cette progression s'accompagne de fortes disparités sectorielles avec la surperformance des secteurs de la technologie, des médias et loisirs d'un côté et la sous performance de l'immobilier, de la construction et de la chimie de l'autre. Finalement, le segment croissance du marché a été le grand bénéficiaire de l'environnement de marché actuel. Le fonds affiche une progression en valeur absolue mais il est en retrait par rapport à son indice de référence. Il est pénalisé par la progression moins rapide des fonds value et small cap de notre sélection. Nous avons poursuivi le renforcement du style croissance au cours du mois."

Février 2024

"Les données macroéconomiques du mois de février sont encore bien orientées aux Etats-Unis et confirment la résilience de l'économie américaine. En Europe, si les prévisions de croissance sont révisées à la baisse, elles restent globalement positives. En revanche, on trouve un consensus sur les données d'inflation qui sont toujours au-dessus des niveaux cibles des deux côtés de l'Atlantique. En conséquence, les investisseurs révisent les anticipations de baisses des taux tant sur le calendrier que sur l'intensité dans le sillage des discours des banquiers centraux plus prudents sur le sujet. Sur les marchés de taux, les rendements se sont naturellement tendus. Ainsi, le taux de rendement de l'obligation de référence à 10 ans gagne 25 bp à 2,41% et le 10 ans US termine le mois à 4.25%. De leur côté, les marchés actions continuent leur ascension bénéficiant d'un contexte économique porteur surtout aux Etats-Unis et des bons résultats des entreprises. Les indices battent des records notamment aux Etats-Unis et au Japon où le Nikkei a battu son record établi il y a 35 ans. La thématique de l'I.A reste un fort catalyseur de performance et contribue à l'envolée boursière des valeurs du secteur de la technologie telle que NVIDIA (+28%). Dans la zone Euro, l'Eurostoxx progresse de 3.27%. Les valeurs industrielles et technologiques ont porté la cote. Le fonds affiche une performance proche de son indice de référence. Cependant, les fonds de la poche court et de la poche valu sont en retrait. Ce retrait est en partie compensé par la performance des fonds croissance en portefeuille que nous avons renforcé au détriment des fonds valu. Le pari géographique France a été payant à l'inverse de la position sur les fonds small caps qui sont impactés par la hausse des taux."

Mars 2024

"Les données macro économiques du mois de mars sont globalement bien orientées tant en Europe, qu'aux Etats Unis instillant de la volatilité sur les marchés financiers qui est aussi alimentée par la détérioration du contexte géopolitique Si la tonalité des discours des banquiers centraux reste toujours orientée vers la baisse des taux, le nombre de baisses attendues et leurs intensités fluctuent en fonction des publications des statistiques sur l'activité et l'inflation Ainsi sur les marchés de taux, les rendements ont baissé des deux côtés de l'Atlantique sur toutes les échéances. A titre d'illustration, le 10 ans allemand baisse de 11 bp à 2 30 et le 2 ans recule de 5 bp à 2 85 maintenant l'inversion de la courbe des taux Aux Etats Unis, le 10 ans se détend de 5 bp à 4 20. Sur le marché du crédit européen, les primes de risque se sont resserrées L'appétence des investisseurs et la dynamique du marché primaire se traduisent par une performance positive de 1 2 sur le marché du crédit européen. Les dettes haut rendements bénéficient toujours du portage et restent le segment obligataire le plus performant depuis le début de l'année. Les perspectives de baisse des taux ont continué d'influer positivement les marchés actions. L' Eurostoxx gagne 4 52 avec des performances significatives pour les secteurs bancaire et immobilier 14 69 et 8 86 respectivement). Les valeurs technologies progressent toujours mais à un rythme moins élevé comme l'illustre le Nasdaq avec une performance de 1 85 tandis que S&P 500 gagne 3 22. On constate donc une moins grande concentration de la performance dans les indices. Durant le mois, nous avons décidé de réallouer une partie de notre exposition au fond Value vers une

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

exposition de fond Croissance. De ce fait, le portefeuille est aujourd'hui exposé à 20 à de fonds Croissance (contre 13 à fin Février 24 et à 8 de fonds Value (contre 13 à fin février 24. Ainsi, même s'il est vrai que les investisseurs décalent leurs projections de baisse de taux, nous sommes confiants dans le fait que ces baisses de taux devraient soutenir les sociétés de croissance qui sont plus à même de bénéficier de la baisse des taux courts. D'autre part, nous continuons de maintenir une allocation de 5 du portefeuille aux petites et moyennes capitalisations françaises et européennes. Les gérants de ces expertises sont confiants dans la capacité des entreprises sous-jacentes de délivrer de bons résultats lors de la prochaine saison de résultats. Les dirigeants de ces entreprises semblent être plus confiants dans l'avenir qu'ils ne l'étaient à la fin de l'année 2023. D'autre part, nous pensons qu'une baisse de taux pourrait inciter les investisseurs à investir ce segment de marché après le rally effectué sur les grosses capitalisations. Globalement le fond est en retrait vis à vis de son indice de référence. Malheureusement, les fonds croissance n'ont pas battu l'indice de référence sur le mois. De même notre exposition au marché français a coûté en relatif. On notera cependant la belle performance de notre exposition à la thématique Value ainsi que notre poche centrale qui surperforment le marché."

Avril 2024

"Le marché reste très focalisé sur les discours des banquiers centraux qui se doivent de continuer de lutter contre l'inflation tout en devant assumer des indicateurs avancés de l'économie en demi-teinte. A titre d'exemple, le PMI manufacturier de la zone Euro est à un niveau de 45.7 pour le mois d'Avril, soit toujours dans la zone de contraction. D'autre part, les indicateurs des prix ont affiché une vigueur légèrement supérieure aux attentes, notamment l'indice ISM des prix payés qui s'est établi à 55,8 contre 52,5 le mois précédent. Dans la zone euro, les anticipations d'inflations à 1 an sont toujours significativement au-dessus de 2% (3.1% au mois d'Avril). Face à ces tensions inflationnistes, les taux de rendements sont à la hausse sur la courbe US. Le rendement du bon du Trésor américain à 2 ans passe de 4,62 % en début de mois à 5,03 % en fin de mois (+41 pb). Une évolution similaire a été observée sur le bon du Trésor américain à 10 ans, avec un gain de plus de 48 points de base au cours du mois pour atteindre 4,68 % après avoir débuté à 4,20 %. Ce mouvement a entraîné une hausse des taux européens (hausse de 29 points de base pour l'OAT allemand à 10 ans atteignant ainsi 2,58 % et augmentation de 25 points de base pour l'OAT français à 3,05 %), alors que la Banque centrale européenne a confirmé sa décision imminente de réduire ses taux directeurs. L'incidence de cette évolution des taux a été significative sur le marché du crédit : les obligations d'entreprise américaines Investment Grade ont enregistré une baisse mensuelle de -2,54 % tandis que les obligations High Yield ont mieux résisté grâce au portage mais ont toutefois accusé un repli de -0,94 %. Cette surperformance du crédit Investment Grade par rapport au High Yield se retrouve également sur le marché européen où les obligations Investment Grade ont perdu -0,8 % en avril contre seulement -0,1 % pour les obligations High Yield. Du côté des actions, la hausse des taux a entraîné une augmentation prima facie du risque impliquant une baisse des principaux indices boursiers mondiaux. Les indices américains clôturent le mois en affichant une baisse respective de -4,43 % pour le Nasdaq (Dividendes Réinvestis) et -4,08 % pour le S&P500 (Dividendes réinvestis). Le marché européen résiste mieux avec un recul moins prononcé atteignant -2.44% (dividende réinvesti), tandis que l'indice asiatique Hang Seng enregistre un gain notable de +7.39 %. Le mois d'Avril a aussi été le début de la saison de résultats qui se passe globalement bien des deux côtés de l'Atlantique. Dans cet environnement incertain le fond affiche une performance de -2.07% contre -1.85% pour l'indice de référence. Les fonds de la poche Allocation Centrale affichent une performance moyenne de -0.90%. Au sein de cette poche, on peut noter la performance du fond Theam Quant Guru (BNP) qui ne perd que 20 points de base sur le mois grâce à sa forte exposition aux valeurs bancaires (l'indice EuroStoxx Banque gagne +1.67% sur le mois). A l'inverse le fond Eleva Euroland cède 2.64% du fait de son positionnement plus Croissance/Cyclique adopté depuis le début d'année en prévision des futures baisses de taux de la BCE. La poche Small et Mid Caps affiche une performance de +0.70% sur le mois. Il semble que nous assistions à un retour des investisseurs sur le gisement. Cela peut en parti s'expliquer par le faible niveau de valorisation de l'univers. D'autre part, le fait que le marché continue de s'attendre à des baisses de taux en zone euro (2 au moment de l'écriture du commentaire) est un véritable catalyste pour le gisement. Notre exposition au marché français a coûté -3.09% au travers du fond BSO France. Le fond a été en retrait vis-à-vis de son indice de référence du fait de son absence d'exposition aux valeurs bancaires qui se sont appréciées à la suite de résultats meilleurs que prévu. Enfin, ce mois-ci a été caractérisé par une divergence de performance entre les valeurs dites Value et Croissance. La hausse des taux ayant impacté négativement les valeurs de Croissance. La poche associée a été réduite en milieu de mois au profit de l'exposition Value. La poche Croissance perd -3.78% sur le mois (Exposition en fin de mois 17.90%) tandis que la poche Value gagne 0.13% mois (Exposition en fin de mois 11.28%)."

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Mai 2024

"Les actifs risqués ont bénéficié d'indicateurs macro-économiques bien orientés. La résilience de l'économie américaine est solide tant sur les indicateurs d'activités que sur le marché de l'emploi même si on a pu constater un PMI manufacturier en baisse par rapport au mois d'avril. Au niveau des politiques monétaires, la FED a laissé ses taux directeurs inchangés et a confirmé que toute hausse de taux était exclue. Les investisseurs restent cependant très attentifs aux chiffres macroéconomiques. Chaque signe de faiblesse de ces indicateurs est interprété par le marché comme étant une bonne nouvelle. Une activité économique plus faible pourrait inciter les membres de la Fed à ajuster leurs prévisions de croissance et adopter une politique plus accommodante pour stimuler l'économie. En Chine, le gouvernement chinois continue de mettre en place des mesures pour soutenir l'activité économique et notamment son marché immobilier en facilitant l'octroi de prêt. Sur le marché obligataire, la courbe américaine affiche une pentification en raison de la baisse du taux d'emprunt américain 2 ans de 16 points de base à 4.87% tandis que le taux 10 ans recule que de 1 point de base à 4.50%. Sur le crédit, l'indice Investment Grade US gagne 1.87% sur le mois tandis que l'indice High Yield gagne 1.10%. Cette performance s'explique par un portage toujours attractif et des niveaux de prime de risque stables sur la période. On peut noter la très belle performance du segment long de la courbe du crédit US qui gagne 2.82% en juin contre 1.41% pour la partie intermédiaire. En zone euro, les statistiques favorablement orientées (rebond des indices PMI, hausse des salaires négociés) ainsi que la publication d'une inflation supérieure aux attentes, ont porté la courbe allemande. Le 2 ans et le 10 ans se sont tendus respectivement de 6 et 8 points de base, pour finir le mois à 3,09% et 2,66%. Le segment européen des dettes d'entreprise Investment Grade a été portée par une appétence marquée de la part d'investisseurs, toujours disposant de liquidités abondantes, et une sensibilité moyenne plus faible que celle des dettes souveraines. Malgré un marché primaire très actif, les primes de risque se sont contractées de 3 bps en moyenne. Le segment Investment grade européen affiche une performance de 0.3% en mai contre 1% pour le segment High Yield. Sur les marchés boursiers, les indices sont en progression dans le sillage de bons résultats d'entreprises et la perspective de politiques monétaires plus accommodantes. L'indice Eurostoxx progresse de 2.73% tandis que le S&P 500 gagne 4.80%. Le marché japonais affiche une performance de +0.21% et le MSCI China gagne 2.09%. En termes de capitalisation, les moyennes et petites capitalisations surperforment les grandes capitalisations. Le style value se distingue par rapport à la croissance tandis que pour les secteurs les valeurs bancaires tirent leur épingle du jeu (+5.31%) alors que les valeurs de l'énergie sont en baisse (-0.54%). Dans cet environnement incertain le fond affiche une performance de 3.34% contre 2.73% pour l'indice de référence. Les fonds de la poche Allocation Centrale affichent une performance moyenne de 3.22%. Au sein de cette poche, on peut noter la performance du fond Allianz valeurs Durable (3.82%). La poche Small et Mid Caps délivre une performance de 5.75% sur le mois. Les flux d'investissement sur ce segment de marché se poursuivent et le niveau de valorisation est toujours attractif. Notre exposition au marché français est en retrait via le fond BSO France dans lequel les valeurs bancaires sont absentes. Enfin notre exposition en style value et croissance surperforme l'indice bénéficiant d'une bonne sélection. Dans l'attente des décisions des banques centrales nous maintenons notre positionnement."

Juin 2024

"Tandis que les données macro-économiques du mois de juin sont globalement mitigées, les banques centrales ont agi conformément aux attentes des investisseurs. Si la FED, la Banque d'Angleterre et la Banque du Japon ont opté pour le statu quo, la BCE a baissé ses taux directeurs pour la première fois depuis septembre 2019. Les banques centrales restent attentives à l'évolution de l'inflation, facteur clé dans la trajectoire des taux, malgré les discours accommodants à la suite de ces décisions. En conséquence, sur les marchés obligataires, les rendements des obligations d'Etat américaines et allemandes se sont détendus respectivement de 10 et 17 points de base pour atteindre 2,50% et 4,40%. Le rendement de la dette française, en revanche, a grimpé de 16 points de base à 3,30% en raison de la montée du risque politique liée à la dissolution surprise de l'Assemblée nationale et à la convocation d'élections législatives anticipées. Le marché européen du crédit a bien débuté le mois de juin, soutenu par une stabilité de la conjoncture, des bons résultats d'entreprises et des facteurs techniques favorables. Mais le risque politique en France a provoqué un écartement des primes de risque en particulier sur le secteur bancaire. Sur les marchés boursiers, on distingue les bourses européennes et le reste du monde. Les actions européennes se sont repliées en juin, pénalisées par le retour du risque politique sur le Vieux Continent qui pèse plus particulièrement sur les valeurs françaises. Le Cac cède 6,42% sur la période. Les marchés américains ont poursuivi leur progression en juin au terme d'un premier semestre riche en records. Le thème de l'Intelligence artificielle (IA) est resté le principal moteur des marchés. Le S&P progresse de 3,47%. Nous avons commencé le mois de Juin en prenant des bénéfices sur notre exposition bancaire. Les résultats des banques ont été honorables au 2ème trimestre avec une volonté affichée d'augmenter le retour aux actionnaires. Nous avons cependant décidé de prendre nos

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

bénéfices sur cette position afin d'augmenter notre exposition aux petites et moyennes capitalisations à travers le fond Indépendance AM France Small. L'univers des small caps continue de se traiter avec une décote qui n'est pas justifiée selon nous puisque le discours des sociétés reste positif et beaucoup plus optimiste qu'il y a un an. De plus, si la Banque Centrale Européenne continue de baisser ses taux, on pourrait assister à de nouveaux flux acheteurs sur le gisement ce qui permettrait de combler ce gap de valorisation. Sur le mois de mai, nous avons pu constater un regain d'intérêt par les investisseurs sur cette classe d'actif. Enfin, nous avons soldé notre exposition au fond BSO France dans la mesure où nous avons souhaité réduire notre exposition aux valeurs du luxe. Il est difficile d'identifier des catalystes sur ce type de valeurs alors même que la consommation chinoise peine à repartir. Il semble difficile pour ces acteurs de maintenir des taux de croissance de chiffre d'affaires supérieurs à 10%. En termes de performance, le fond recule de 34 bps par rapport à son indice de référence. Les fonds présents au sein de notre poche Allocation Centrale ont bien résisté dans ce mois difficile. A l'inverse nos fonds Value ont sous performé en raison d'une exposition marquée au marché français et/ou aux valeurs bancaires impactées par la situation politique française. De même, notre exposition de 10% environ aux petites et moyennes capitalisations a été très largement impactée par l'incertitude politique en France. A l'inverse, notre exposition aux sociétés de Croissance (17% du portefeuille) a été bénéfique puisque la poche affiche une performance positive à +0.15%. Au sein de ces fonds Croissance, les expositions aux valeurs de la technologie ont aidé à soutenir la performance. A titre d'illustration, on peut noter la performance de l'indice Stoxx 600 Technology qui gagne 5.04% sur le mois dans le sillage de la technologie US et des très belles performances de NVidia. Notre conservons le positionnement du fonds pour le mois de juillet dans l'attente des développements politique. Nous avons constaté le rebond du CAC 40 post 1er tour. La forte volatilité sur les petites et moyennes capitalisations n'est pas de nature à changer notre positionnement. Nous avons assisté au mois de mai à des souscriptions dans ce type de fond et nous n'avons pas vu de sorties massives des fonds sur lesquels nous sommes investis. La saison des résultats pourrait être un catalyseur pour la réduction de la décote de valorisation."

Juillet 2024

"Les actifs à risque ont vécu un mois de juillet contrasté et marqué par une volatilité accrue, comme souvent au cours de l'été, alors que la fin du premier semestre avait mis un terme au « rallye » qui portait les actions depuis octobre dernier. A Wall Street, les indices Dow Jones et S&P500 ont affiché leur résistance, soutenus par la perspective d'une baisse des taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) et de bons résultats d'entreprises. Après s'être hissé à de nouveaux points hauts historiques, le compartiment technologique américain a trébuché en deuxième partie du mois en raison d'un mouvement de rotation sectorielle des investisseurs lié à des prises de bénéfices. En Europe, les actions ont terminé le mois proche de l'équilibre. La Bourse de Paris a notamment souffert de sa surexposition au secteur de luxe causé par publication de résultats trimestriels décevants. Wall Street a clôturé le mois de juillet en ordre dispersé. L'indice S&P 500 a terminé le mois quasi-inchangé tandis que le Dow Jones a gagné environ 4% pour achever le mois proche de son record établi mi-juillet. A contrario, l'indice Nasdaq, riche en valeurs technologiques affiche un bilan négatif, pénalisé par la rotation sectorielle des investisseurs qui ont pris des bénéfices sur les valeurs technologiques, jugées excessivement valorisées, au profit des secteurs jugés meilleur marché, comme l'automobile et les banques. Du côté de l'Asie, les actions japonaises ont subi une correction à partir de la mi-juillet dans le sillage du décrochage des valeurs technologiques américaines. En fin de mois, la banque centrale japonaise a relevé son taux directeur à 0,25% et décidé de réduire ses achats d'obligations d'Etat. Les actions chinoises imité leurs replis après que la banque centrale de la chinoise a décidé de baisses un de ses taux directeurs. Sur le marché obligataire, le taux de l'emprunt du Trésor américain à 10 ans a poursuivi son repli pour terminer à son plus bas niveau depuis quatre mois à la suite de commentaires de la Fed évoquant une possible baisse des taux en septembre. Sur le Vieux Continent, les rendements ont également prolongé leur baisse alors que la Banque centrale européenne (BCE) a comme prévu laissé ses taux directeurs inchangés et ne s'est pas avancée sur ses prochaines décisions. Le fond surperforme légèrement son indice de référence sur le mois. On a une disparité de performance suivant les différentes expositions. Par exemple, les fonds Value affichent une performance moyenne de 3.60% sur la période, on peut noter que le fond BDL Conviction a gagné 5.48% sur le mois aidé par une très bonne sélection de valeurs notamment dans le secteur de la construction (Saint Gobain, Vinci). Notre exposition aux valeurs de croissance a notamment été pénalisé par des contreperformances dans le secteur des semiconducteurs. Les publications de résultat n'ont pas été en mesure de venir supporter les cours de ces actions. Les discours des dirigeants n'ont pas été aussi solides qu'attendu ce qui s'est traduit par des révisions à la baisse des bénéfices par actions. La poche principale Allocation Centrale affiche des performances contrastées. Lazard Equity SRI gagne plus de 1.45% sur le mois suivi par Allianz Valeurs Durables qui gagne 1.20%. A l'inverse Le fond Degroof Petercam Euroland cède 0.05%. Enfin, notre exposition Small Caps a su générer de l'alpha puisque

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

le fond Sextant PME gagne 0.80% tandis qu'Indépendance et Expansion France Small Cap rebondit de 2.50%. Nous n'avons pas changé notre allocation durant le mois."

Août 2024

"Le mois a très mal débuté sur les marchés alors que plusieurs statistiques dégradées ont ravivé le risque de récession de la première économie du monde. Après une première quinzaine très volatile, les investisseurs ont été soulagés par annonce d'un tassement de l'inflation aux Etats-Unis qui ouvre la voie à une baisse des taux de la Réserve fédérale (Fed) en septembre, puis, par les signaux rassurants émis par l'économie américaine, comme la hausse des ventes de détail en juillet et le rebond de la confiance des ménages. Les marchés ont ensuite bien accueilli le discours du président de la Fed lors de la conférence de Jackson Hole. Jerome Powell, a signalé que le moment était venu pour l'institution de baisser ses taux directeurs tout en confirmant le scénario d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine. En Europe, le net ralentissement de l'inflation en août combiné à une activité fragile a renforcé les anticipations d'une baisse des taux de la Banque centrale européenne (BCE) en septembre. Les actions européennes ont-elles aussi progressé malgré un brusque passage à vide lors des premières séances du mois. Les Bourses du Vieux Continent ont été ensuite galvanisées par des indicateurs économiques rassurants aux Etats-Unis. Par ailleurs, les investisseurs ont été soulagés par l'amélioration de l'activité dans le secteur privé en zone Euro en août et par le net ralentissement de l'inflation au cours du même mois. Le Dax a battu de nouveaux records à Francfort tandis que la Bourse de Paris a sous-performé, pénalisée par l'incertitude politique et sa surexposition au luxe et à l'automobile, deux secteurs dépendants d'une demande chinoise atone. Au sein du fond, nous avons profité de la baisse du marché début août pour ajuster nos positions tactiques en augmentant l'exposition générale du fond à travers des dérivés. Nous avons aussi sélectionné le fond OFI Invest ESG Euro afin de compléter notre poche Allocation Centrale. En termes de performance, nos poches Croissance et Value ont été en mesure d'afficher une performance supérieure à l'indice. A l'inverse la thématique Small Cap affiche une performance de -1,26% pénalisée par le manque d'intérêt des investisseurs par suite du violent choc de marché de début de mois."

Septembre 2024

"Les actifs risqués ont progressé au mois de septembre, soutenus par la perspective d'un atterrissage en douceur de l'économie américaine et d'une poursuite des baisses de taux. Aux Etats-Unis, les indices Dow Jones et S&P 500 ont battu de nouveaux records. Le changement de ton de la Réserve Fédérale (Fed) a alimenté l'optimisme des investisseurs. L'institution a abaissé ses taux de 0,5%, une première depuis mars 2020, confirmant le mouvement d'assouplissement monétaire enclenché par d'autres grandes Banques centrales. Surtout, dans un contexte de ralentissement de l'inflation et du marché du travail, la Fed s'est engagée à agir rapidement pour soutenir l'économie. Une dizaine de jours avant la Fed, la Banque centrale européenne (BCE) a comme prévu abaissé son principal taux directeur de 0,25% et s'est dite confiante dans le retour de l'inflation vers son objectif de 2% dans le courant de l'année prochaine. A la fin du mois, les marchés, et plus particulièrement les marchés émergents, ont profité de l'annonce d'un vaste plan de relance en Chine afin de stimuler la croissance et l'emploi. Les Bourses européennes ont évolué de manière plus contrastée. Le dynamisme en provenance de Wall Street et de la Chine a été en partie compensé par des indicateurs économiques témoignant de la fragilité de l'économie européenne et par le regain de tensions au Proche-Orient. La situation politique et budgétaire française reste par ailleurs un facteur d'inquiétude. Le retrait du fond vis-à-vis de son indice de référence s'explique par la sous-pondération des fonds présents au sein du portefeuille au secteur de la consommation discrétionnaire et des matières premières. A titre d'exemple, le secteur du luxe a été délaissé par les gérants de fonds à la suite d'avertissements sur rentabilité durant l'année 2024. A la suite des déclarations de la Chine, le secteur a fortement rebondi. Il en est de même sur le secteur des matières premières qui a bondi de 8,73% durant le mois. Au sein du portefeuille, les fonds de l'allocation centrale gagnent 0,39%, une performance proche de celle des fonds value qui affichent une performance de 0,4%. A l'inverse les fonds croissance n'ont pas bénéficié de la baisse des taux durant le mois (performance de -0,97% sur le mois en moyenne pour nos fonds croissance) tout comme les fonds de petite et moyenne capitalisation (performance de +0,23% sur le mois). Durant le mois, nous avons ajusté notre exposition aux "Small & Mid Caps" en vendant une partie de Amiral PME et d'Indépendance France Small Cap pour diversifier vers des sociétés plus européennes et de taille de capitalisation plus importantes. Nous avons ainsi investi sur le fond OFI Invest PME."

Octobre 2024

"L'approche des élections américaines, à l'issue très incertaine, a favorisé la prudence des investisseurs sur le mois d'octobre. Les actifs risqués ont d'abord surfé sur le scénario d'un atterrissage en douceur de

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

l'économie américaine et les assouplissements de politique monétaire de la part de FED et de la BCE. Mais, l'accumulation d'incertitudes à court-terme (l'élection américaine, contexte géopolitique tendu, manque de visibilité en Chine malgré les annonces de plan de relance.) et les résultats d'entreprises technologiques jugés décevants ont pesé sur le sentiment de marché. Sur les marchés obligataires, les rendements ont retrouvé leur plus haut niveau depuis le mois de juillet. Le mouvement est venu des Etats-Unis alimenté par la crainte d'un creusement des déficits et d'un retour de l'inflation en cas de victoire de Donald Trump. Le rendement du Bon du Trésor américain à 10 ans a ainsi clôturé le mois à 4,29%, en hausse de 50 points de base. Le rendement du Bund allemand à 10 ans a grimpé de 26 points de base en octobre, à 2,39% et le taux 10 ans français de 20 points de base à 3,13%. Sur le marché du crédit, la hausse des rendements a pénalisé la performance des obligations les mieux notées alors que les obligations haut rendement ont été protégées par leur portage. Sur les marchés actions, les indices boursiers américains atteignent de nouveaux sommets portés par les bons résultats des banques et l'anticipation d'une victoire de D. Trump qui conduirait une politique plus favorable aux entreprises. Mais les résultats décevants de Meta, Microsoft et Uber inversent la tendance. Le S&P 500 et le NASDAQ perdent respectivement 0.91% et 0.46%. Les baisses sont plus importantes en Europe dans un contexte macro-économique dégradée et des résultats contrastés dans les secteurs du luxe et des semi-conducteurs. L'Eurostoxx recule de 3.21%. En revanche, la bourse de Tokyo progresse de 3.07% stimulée par l'éloignement du risque de hausse de taux. Notre poche d'allocation centrale affiche une performance en ligne avec l'indice de référence même s'il existe une divergence de performance au sein de la poche. A titre d'exemple, le fond Theam Equity Eurozone ne baisse que de 1.61% tandis que le fond Best Business Model baisse quant à lui de 4.95% pénalisée par la performance d'ASML et de LVMH durant le mois. Notre exposition au fonds croissance a aussi été pénalisée par l'exposition sur ASML qui a provoqué un sell off lié au secteur des semiconducteurs. Durant le mois, ASML a publié des résultats en deca des attentes et a revu sa guidance 2025 à la baisse liée à un contexte difficile impliquant de moindres prises de commande impactant la rentabilité de la société. Notre exposition aux petites et moyennes entreprises fait légèrement mieux que le benchmark même si l'environnement reste incertain en lien avec les craintes de l'activité en Europe. Indéniablement, c'est notre exposition aux fonds Value qui termine le mois sur une performance négative mais honorable. A titre d'exemple, le secteur des valeurs bancaires et telecom termine le mois avec une valeur positive. Durant le mois nous avons réduit notre exposition aux petites et moyennes capitalisations qui semblent pâtir d'un manque de visibilité. Nous avons au contraire renforcé le fond OFI Invest Euro ISR."

Novembre 2024

"Les actifs à risque ont globalement progressé en novembre, notamment les actions américaines qui ont fortement rebondi après un mois d'octobre difficile. Les investisseurs ont salué la victoire indiscutable de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine du 5 novembre, pariant sur la mise en place d'une politique économique favorable aux entreprises. Ce regain d'optimisme a été également alimenté par la deuxième baisse des taux de la Réserve fédérale (Fed) et la publication d'indicateurs économiques confirmant la solidité de la première économie du monde. Les marchés européens et émergents affichent en revanche un bilan contrasté en raison des craintes suscitées par les mesures protectionnistes de la future administration Trump. Les Européens s'inquiètent également des turbulences politiques en France sur fond de menace de motion de censure. Les actions européennes ont, quant à elles, affichées une performance bien plus limitée, expliquée par des indicateurs macroéconomiques en demi-teinte. Le contexte géopolitique mondial et le risque d'une guerre commerciale avec les Etats-Unis ont également largement tempéré l'optimisme des investisseurs. Les Européens observent par ailleurs avec inquiétude les turbulences politiques en France où le gouvernement Barnier est menacé d'une motion de censure. Contre la tendance, l'indice CAC 40 s'est ainsi nettement replié en novembre (-1,57%) tout comme le CAC Small Index qui perd 4,50% durant le mois. En termes de gestion, nous avons vendu l'ensemble de notre position du fond Best Business Model qui était orienté croissance et très pondéré sur les valeurs ASML et LVMH. À la suite des craintes de censure du gouvernement Barnier, nous avons préféré réduire notre exposition au marché français pour diminuer le risque d'une potentielle augmentation de la prime de risque. D'autre part, nous avons réduit notre exposition au titre ASML de peur de voir des répercussions des décisions de Donald Trump à l'égard des semi-conducteurs. A contrario, nous avons rééquilibré le portefeuille vers un fond Value, à savoir le fond Invesco Euro Equity qui affiche un profil plus défensif en étant surpondéré sur des secteurs tels que la consommation discrétionnaire, la consommation durable ou bien encore les télécoms. Ce changement d'allocation a pour but de rendre le portefeuille plus équilibré."

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Décembre 2024

"Les actifs à risque ont reculé en décembre, pénalisés par la prudence de la Réserve fédérale américaine (Fed). Lors de sa dernière réunion de l'année, la Banque centrale a comme prévu réduit ses taux d'un quart de point, mais prévenu qu'elle limiterait l'assouplissement de sa politique monétaire l'année prochaine en attendant que le recul de l'inflation se confirme. En Europe, la Banque centrale européenne (BCE) a également baissé ses taux directeurs d'un quart de point, mais les investisseurs espéraient que l'institution adopte un ton plus accommodant compte tenu du ralentissement de l'économie européenne. Wall Street a marqué le pas en décembre après un mois de novembre dopé par les espoirs suscités par l'élection de Donald Trump. Les investisseurs redoutent que les taux d'intérêt restent à un niveau plus élevé que prévu alors que la Fed a laissé planer quelques doutes concernant l'ampleur de ses futures réductions de taux. Certains redoutent par ailleurs que le puissant mouvement de hausse des actions observé en 2024 ne laisse plus beaucoup de marge pour un nouveau rallye en 2025. Les actions européennes ont également trébuché en décembre dans le sillage de Wall Street et alors que la BCE a déçu en conservant un ton prudent concernant le rythme de son cycle de baisse des taux. Le bilan annuel est cependant positif, même si la performance des Bourses européennes reste loin de celle de Wall Street. Le constat est même franchement négatif (hors dividendes) pour la Bourse de Paris qui a complètement décroché par rapport à ses homologues européens. L'indice CAC 40 a été affecté par le poids de deux secteurs phares de la cote parisienne, l'automobile et le luxe. Concernant l'évolution du fonds, les composants de la poche Allocation Centrale ont dans leur grande majorité battu l'indice de référence. La performance de la poche s'établit à 1,36%. La poche petite et moyenne capitalisation rebondit aussi fortement en gagnant plus de 2% sur le mois notamment grâce à contribution significative du fond Sextant PME qui progresse de plus de 2,8% après plusieurs mois difficiles. Concernant les biais de style entre Croissance et Value, notre exposition Value bat notre exposition Croissance de 0,60% pour s'établir à 1,01% sur le mois. Les fonds de la poche Croissance affichent une disparité de performance puisque Amplegest Pricing Power gagne 1,82% tandis que Echiquier Climate Biodiversité perd quasiment 2% notamment impacté par la contreperformance du titre Eon. A l'inverse le fond d'Amplegest profite de son exposition à la technologie et aux valeurs de type semiconducteur comme Be Semiconducteur pour significativement battre l'indice de référence. Cette hétérogénéité de performance se retrouve aussi au sein de notre poche Value. Le fond ODDO Métropole gagne 1,7% tandis que le fond Invesco Euro Equity ne gagne que 0,7% pénalisé par sa sous pondération significative sur ASML et LVMH, des titres qui ont bien rebondi durant le mois de décembre. Durant le mois, nous avons renforcé notre positionnement sur les 2 fonds suivants Invesco Euro Equity ainsi que sur Eleva Euroland Selection afin d'augmenter notre exposition à des titres cycliques. En effet, sachant qu'il faut environ 2 voire 3 trimestres aux baisses de taux pour impacter l'économie, nous pensons que la surperformance relative des valeurs cycliques sur les défensives pourrait perdurer."

Sur la période sous revue, la performance de chacune des parts du portefeuille VYV MULTI ACTION EURO et de son benchmark s'établissent à :

- Part VYV MULTI ACTION EURO - ASSUREUR (C) en devise EUR : 5,80% / 9,26% avec une Tracking Error de 1,52%
- Part VYV MULTI ACTION EURO - ESR (C) en devise EUR : 5,79% / 9,26% avec une Tracking Error de 1,52%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO I	6 978 635,65	1 899 367,52

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers - Règlement SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Vie du fonds sur l'exercice sous revue

Le conseil de Surveillance du fonds a examiné et approuvé le rapport annuel de l'exercice précédent.

24 décembre 2024 : Changement de Société de gestion d'EGAMO à OFI INVEST ASSET MANAGEMENT.
Le fonds VYV MULTI ACTIONS EURO devient nourricier du fonds OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO Part - I.

1er octobre 2024 : modification du tableau des frais (scission des frais de gestion financière et des frais administratifs et introduction du forfait)

06 juin 2024 : Introduction d'un dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») sur le Fonds Maître.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Informations spécifiques

OPC nourricier

La documentation juridique du Fonds prévoit qu'il est investi en totalité et en permanence en parts (ou actions le cas échéant) de son OPC maître et indique, au titre des frais indirects, les taux maxima des commissions de souscription et de rachat, ainsi que des frais de gestion de cet OPC maître. Conformément à la réglementation et au cours de la période écoulée, l'OPC maître a présenté en pratique des taux conformes à ceux mentionnés dans le Document d'Information Clé pour l'Investisseur et repris dans le paragraphe « Frais de gestion ».

Frais de gestion nourricier

Votre fonds est nourricier de l'OPC/compartiment OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,93% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,43% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR.

Le total des frais effectivement prélevés au cours de l'exercice s'élève à 1,93% TTC, dont 0,50% TTC qui représentent les frais de gestion directs et 1,43% TTC qui représentent les frais de gestion indirects (représentant les frais courants du maître sur la même période), pour la part VYV MULTI ACTION EURO ESR.

Droit de vote

L'exercice des droits de vote attachés aux valeurs inscrites à l'actif du Fonds et la décision de l'apport des titres sont définis dans le règlement du fonds.

Le FCPE étant nourricier (c'est-à-dire investi en totalité et en permanence en parts d'un seul OPC maître, et à titre accessoire en liquidités), c'est la politique de vote de son fonds maître qu'il convient de considérer. Vous pouvez vous reporter à cette politique et au rapport d'exercice des droits de vote relatif sur le site internet de la société de gestion : www.amundi.com, rubrique « à propos de Amundi ».

Fonds et instruments du groupe

Afin de prendre connaissance de l'information sur les instruments financiers détenus en portefeuille qui sont émis par la Société de Gestion ou par les entités de son groupe, veuillez-vous reporter aux rubriques des comptes annuels :

- Autres Informations.
- Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le groupe.

Gestion de la liquidité

Conformément à la réglementation européenne, la société de gestion conduit régulièrement des tests de résistance, dans des conditions normales et exceptionnelles de liquidité, qui lui permettent d'évaluer le risque de liquidité du fonds. Ces tests de résistance se caractérisent par des scénarios de manque de liquidité des actifs ou des demandes atypiques de rachat de parts.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Gestion des risques

La société de gestion a établi une politique de risque et un dispositif opérationnel de suivi et d'encadrement veillant à s'assurer que le profil de risque de l'OPC est conforme à celui décrit aux investisseurs. En particulier sa fonction permanente de gestion des risques veille au respect des limites encadrant les risques de marché, de crédit, de liquidité ou opérationnels. Les systèmes et procédures de suivi font l'objet d'une adaptation à chaque stratégie de gestion pour conserver toute la pertinence du dispositif.

Calcul du risque global

- Méthode du calcul de l'engagement

Contrairement à son maître, cet OPC ne peut pas avoir recours à des instruments générant un calcul d'engagement ; aucune méthode de calcul d'engagement n'est donc mentionnée.

Les méthodes de calcul du ratio du risque global du maître sont :

Aucune méthode de calcul n'est mentionnée.

- Effet de Levier :

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode brute est de 99,93%.

Le % d'effet de levier pour ce FIA calculé selon la méthode d'engagement est de 100,00%.

N.B : Un taux de 100% d'effet de levier correspond à un portefeuille sans effet de levier.

- Droit de remploi du collatéral : 100%.

Informations réglementaires

Procédure de sélection de brokers et des contreparties

Notre société de gestion et sa filiale de "Négociation" attachent une grande importance à la sélection des prestataires transactionnels que sont les intermédiaires ("brokers") ou contreparties.

Ses méthodes de sélection sont les suivantes :

- Les intermédiaires ("brokers") sont sélectionnés par zone géographique, puis par métier. Les contreparties sont sélectionnées par métier.
- Les intermédiaires ("brokers") et les contreparties se voient attribuer une note interne trimestrielle. Les directions de notre société intervenant dans le processus de notation sont directement concernées par les prestations fournies par ces prestataires. C'est la filiale de "Négociation" de notre société qui organise et détermine cette notation sur base des notes décernées par chaque responsable d'équipe concernée selon les critères suivants :

Pour les équipes de gérants, d'analystes financiers et de stratégestes :

- Relation commerciale générale, compréhension des besoins, pertinence des contacts,
- Qualité des conseils de marchés et opportunités, suivi des conseils,
- Qualité de la recherche et des publications,
- Univers des valeurs couvertes, visites des sociétés et de leur direction.

Pour les équipes de négociateurs :

- Qualité des personnels, connaissance du marché et information sur les sociétés, confidentialité,
- Proposition de prix,
- Qualité des exécutions,
- Qualité du traitement des opérations, connectivité, technicité et réactivité.

Les directions "Compliance" et "Middle Office" de notre société disposent d'un droit de veto.

Accréditation d'un nouveau prestataire (intermédiaire ou contrepartie) transactionnel

La filiale de "Négociation" se charge d'instruire les dossiers d'habilitation et d'obtenir l'accord des directions "Risques" et "Compliance". Lorsque le prestataire transactionnel (intermédiaire ou contrepartie) est habilité, il fait l'objet d'une notation lors du trimestre suivant.

Comités de suivi des prestataires (intermédiaires et contreparties) transactionnels

Ces comités de suivi ont lieu chaque trimestre, sous l'égide du responsable de la filiale de "Négociation".

Les objectifs de ces comités sont les suivants :

- Valider l'activité écoulée et la nouvelle sélection à mettre en œuvre pour le trimestre suivant,
- Décider de l'appartenance des prestataires à un groupe qui se verra confier un certain nombre de transactions,
- Définir les perspectives de l'activité.

Dans ces perspectives, les comités de suivi passent en revue les statistiques et notes attribuées à chaque prestataire et prennent les décisions qui en découlent.

Rapport sur les frais d'intermédiation

Il est tenu à la disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.amundi.com.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Politique de Rémunérations

1. Politique et pratiques de rémunération du personnel du gestionnaire

La politique de rémunération mise en place au sein de Amundi Asset Management est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »). Ces règles, portant sur les structures, les pratiques et la politique de rémunération du gestionnaire ont notamment pour but de contribuer à renforcer la gestion saine, efficace et maîtrisée des risques pesant tant sur la société de gestion que sur les fonds gérés.

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle d'Amundi, avec des responsabilités réparties entre le premier niveau de contrôles effectué par les équipes de Gestion et le deuxième niveau de contrôles effectué par les équipes Risques, qui peuvent vérifier à tout moment le respect des objectifs et des contraintes ESG d'un fonds.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Amundi, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. Lors de la séance du 1^{er} février 2024, celui-ci a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2023 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V, et a approuvé la politique applicable au titre de l'exercice 2024.

La mise en œuvre de la politique de rémunération Amundi a fait l'objet, courant 2024, d'une évaluation interne, centrale et indépendante, conduite par l'Audit Interne Amundi.

1.1 Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Amundi Asset Management à l'ensemble de son personnel (1 988 bénéficiaires¹) s'est élevé à 214 708 329 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 150 552 656 euros, soit 70% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe.
- Montant total des rémunérations variables différées (y compris actions de performance) et non différées versées par Amundi Asset Management sur l'exercice : 64 155 672 euros, soit 30% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucune somme correspondant à un retour sur investissement dans des parts de carried interest n'a été versée pour l'exercice.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice, 23 746 888 euros concernaient les « cadres dirigeants et cadres supérieurs » (50 bénéficiaires), 17 290 937 euros concernaient les « gérants décisionnaires » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque des fonds gérés (59 bénéficiaires).

1.2 Incidences de la politique et des pratiques de rémunération sur le profil de risque et sur la gestion des conflits d'intérêt

Le Groupe Amundi s'est doté d'une politique et a mis en œuvre des pratiques de rémunération conformes aux dernières évolutions législatives, réglementaires et doctrinales issues des autorités de régulation pour l'ensemble de ses Sociétés de Gestion.

Le Groupe Amundi a également procédé à l'identification de son Personnel Identifié qui comprend l'ensemble des collaborateurs du Groupe Amundi exerçant un pouvoir de décision sur la gestion des sociétés ou des fonds gérés et susceptibles par conséquent d'avoir un impact significatif sur la performance ou le profil de risque.

¹ Nombre de collaborateurs (CDI, CDD) payés au cours de l'année, qu'ils aient été ou non encore présents au 31/12/2024.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Amundi sont déterminées en combinant l'évaluation des performances du collaborateur concerné, de l'unité opérationnelle auquel il appartient et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation des performances individuelles prend en compte aussi bien des critères quantitatifs que qualitatifs, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

Les critères pris en compte pour l'évaluation des performances et l'attribution des rémunérations variables dépendent de la nature de la fonction exercée :

1. Fonctions de sélection et de gestion de portefeuille

Critères quantitatifs :

- RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Performance brute/absolue/relative des stratégies d'investissement (basées sur des composites GIPS) sur 1, 3, 5 ans, perspective principalement axée sur 1 an, ajustée sur le long terme (3,5 ans)
- Performance en fonction du risque basée sur RI/Sharpe sur 1, 3 et 5 ans
- Classements concurrentiels à travers les classements Morningstar
- Collecte nette / demande de soumission, mandats réussis
- Performance fees
- Quand cela est pertinent, évaluation ESG des fonds selon différentes agences de notation (Morningstar, CDP...)
- Respect de l'approche ESG « Beat the benchmark », de la politique d'exclusion ESG et de l'index de transition climatique

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Qualité du management
- Innovation/développement produit
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Engagement commercial incluant la composante ESG dans les actions commerciales
- ESG :
- Respect de la politique ESG et participation à l'offre Net-zero,
- Intégration de l'ESG dans les processus d'investissement,
- Capacité à promouvoir et diffuser la connaissance ESG en interne et en externe,
- Participer à l'élargissement de l'offre et à l'innovation en matière ESG,
- Aptitude à concilier la combinaison entre risque et ESG (le risque et le retour ajusté de l'ESG)

2. Fonctions commerciales

Critères quantitatifs :

- Collecte nette, notamment en matière d'ESG et de produits à impact
- Recettes
- Collecte brute
- Développement et fidélisation de la clientèle ; gamme de produits
- Nombre d'actions commerciales par an, notamment en matière de prospection,
- Nombre de clients contactés sur leur stratégie Net zero

Critères qualitatifs :

- Respect des règles de risque, de conformité, et de la politique ESG, et des règles légales
- Prise en compte conjointe des intérêts d'Amundi et des intérêts du client
- Sécurisation/ développement de l'activité
- Satisfaction client
- Qualité du management
- Transversalité et partage des meilleures pratiques
- Esprit d'entreprise
- Aptitude à expliquer et promouvoir les politiques ESG ainsi que les solutions d'Amundi
-

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

3. Fonctions de support et de contrôle

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Les critères habituellement pris en compte sont les suivants :

- Principalement des critères liés à l'atteinte d'objectifs qui leur sont propres (maîtrise des risques, qualité des contrôles, réalisation de projets, amélioration des outils et systèmes etc.)
- Lorsque des critères financiers sont utilisés, ils tournent essentiellement autour de la gestion et l'optimisation des charges.

Les critères de performance ci-dessus énoncés, et notamment ceux appliqués au Personnel Identifié en charge de la gestion, s'inscrivent plus largement dans le respect de la réglementation applicable aux fonds gérés ainsi que de la politique d'investissement du comité d'investissement du gestionnaire.

En outre, le Groupe Amundi a mis en place, pour l'ensemble de son personnel, des mesures visant à aligner les rémunérations sur la performance et les risques à long terme, et à limiter les risques de conflits d'intérêts.

A ce titre, notamment :

- est mis en place un barème de différé, conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V
- la partie différée de la rémunération variable des collaborateurs du Personnel Identifié est versée en instruments indexés à 100% sur la performance d'un panier de fonds représentatif
- l'acquisition définitive de la partie différée est liée à la situation financière d'Amundi, à la continuité d'emploi du collaborateur dans le groupe ainsi qu'à sa gestion saine et maîtrisée des risques sur toute la période d'acquisition.

Respect par l'OPC de critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG)

- Amundi produit une analyse ESG qui se traduit par la notation ESG de plus de 19 000 entreprises dans le monde², selon une échelle qui va de « A » (pour les émetteurs aux meilleures pratiques ESG) à « G » (pour les moins bonnes pratiques ESG). Le score ESG obtenu vise à mesurer la performance ESG d'un émetteur : capacité à anticiper et gérer les risques de durabilité ainsi que l'impact négatif potentiel de ses activités sur les facteurs de durabilité. Cette analyse est complétée par une politique d'engagement active auprès des émetteurs, en particulier sur les enjeux importants en matière de développement durable propres à leurs secteurs.
- Dans le cadre de sa responsabilité fiduciaire, Amundi a fixé des normes minimales et des politiques d'exclusion sur des sujets critiques en matière de durabilité³. Ces Normes Minimales et cette Politique d'Exclusion sont appliquées aux portefeuilles gérés activement et aux portefeuilles ESG passifs et toujours dans le respect des lois et des réglementations applicables.

Pour la gestion passive, l'application de la politique d'exclusion diffère entre les produits ESG et les produits non ESG⁴ :

- Pour les fonds passifs ESG : Tous les ETF ESG et fonds indiciels ESG appliquent les Normes Minimales et la Politique d'Exclusion d'Amundi,
- Pour les fonds passifs non ESG : Le devoir fiduciaire consiste à reproduire le plus fidèlement possible un indice. Le gestionnaire de portefeuille dispose donc d'une marge de manœuvre limitée et doit respecter les objectifs contractuels afin que l'exposition passive soit en parfaite adéquation avec l'indice de référence demandé. Les fonds indiciels/ETF d'Amundi, répliquant des indices de référence standards (non ESG) n'appliquent pas d'exclusions systématiques au-delà de celles imposées par la réglementation.

² Sources Amundi Décembre 2023

³ Pour plus de détails se référer à la politique investissement responsable d'Amundi disponible sur le site www.amundi.fr

⁴ Pour une vue exhaustive du champ d'application de la Politique d'Exclusion d'Amundi, veuillez-vous référer aux tableaux présentés en annexe page 37 de la Politique Générale Investissement Responsable d'Amundi

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Exclusions normatives liées aux conventions internationales :

- mines anti-personnel et bombes à sous-munitions⁵,
- armes chimiques et biologiques⁶,
- armes à uranium appauvri,
- violation des principes du Pacte mondial des Nations Unies⁷.

Exclusions sectorielles :

- armement nucléaire,
- charbon thermique⁸,
- hydrocarbures non conventionnels (représentant plus de 30% du chiffre d'affaires pour l'exploration et la production)⁹,
- tabac (*produits complets du tabac générant plus de 5% du chiffre d'affaires des entreprises*).

Concernant les politiques d'exclusions sectorielles :

- Charbon thermique

Amundi a mis en œuvre depuis 2016 une politique sectorielle spécifique générant l'exclusion de certaines entreprises et émetteurs. Chaque année depuis 2016, Amundi a renforcé sa politique d'exclusion du charbon (règles et seuils) dans la mesure où son élimination progressive (calendrier 2030/2040) est primordiale pour parvenir à la décarbonation de nos économies. Ces engagements découlent de la stratégie climat du groupe Crédit Agricole.

Amundi exclut :

- Les sociétés d'exploitation minières, de services publics et d'infrastructures de transport qui développent des projets de charbon thermique, bénéficiant d'un statut autorisé, et qui sont en phase de construction,
- Les entreprises générant plus de 20% de leur chiffre d'affaires grâce à l'extraction de charbon thermique,
- Les entreprises dont l'extraction annuelle de charbon thermique est supérieure ou égale à 70 millions de tonnes, sans intention de réduction,
- Toutes les entreprises qui génèrent plus de 50% de leur chiffre d'affaires de l'extraction du charbon thermique et de la production d'électricité à partir de charbon thermique,
- Toutes les entreprises qui génèrent entre 20% et 50% de leur chiffre d'affaires de la production d'électricité à base de charbon thermique et de l'extraction de charbon thermique, et présentant une trajectoire de transition insuffisante¹⁰.

- Hydrocarbures non conventionnels

L'investissement dans les entreprises fortement exposées aux énergies fossiles entraîne de plus en plus de risques sociaux, environnementaux et économiques. L'exploration et la production pétrolière et gazière non conventionnelles sont exposées à des risques climatiques aigus. Amundi applique une gestion discrétionnaire en la matière et sa politique est applicable à l'ensemble des stratégies de gestion active, et toutes les stratégies ESG de gestion passive.

Amundi exclut :

- Les entreprises dont l'activité qui est liée à l'exploration et à la production d'hydrocarbures non conventionnels représente plus de 30% du chiffre d'affaires.

- Tabac

Amundi pénalise les émetteurs exposés à la chaîne de valeur du tabac en limitant leur note ESG et a mis en place une politique d'exclusion pour les entreprises productrices de cigarettes. Cette politique touche l'ensemble du secteur du tabac, y compris les fournisseurs, les fabricants de cigarettes et les détaillants.

⁵ Conventions Ottawa (12/03/1997) et Oslo (12/03/2008)

⁶ Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction - 26/03/1972

⁷ Emetteurs qui violent de manière grave et répétée un ou plusieurs des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, sans prendre de mesures correctives crédibles

⁸ Développeurs, extraction minière, entreprises jugées trop exposées pour pouvoir sortir du charbon thermique au rythme escompté

⁹ Sables bitumeux, pétrole de schiste, gaz de schiste

¹⁰ Amundi effectue une analyse pour évaluer la qualité du plan d'élimination progressive

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Elle est applicable à toutes les stratégies de gestion active et toutes les stratégies ESG de gestion passive sur lesquelles Amundi applique une gestion discrétionnaire.

Amundi exclut :

- Les entreprises qui fabriquent des produits complets du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieurs à 5%), y compris les fabricants de cigarettes, car aucun produit ne peut être considéré comme exempt du travail des enfants.

Par ailleurs, la note ESG du secteur du tabac est plafonnée à E (sur l'échelle de notation allant de A à G). Cette politique s'applique aux entreprises impliquées dans les activités de fabrication, de fourniture et de distribution du tabac (seuils d'application : chiffre d'affaires supérieur à 10%).

- Armement nucléaire

Amundi limite les investissements dans les entreprises exposées à l'armement nucléaire et notamment celles qui sont impliquées dans la production de composants clés/dédiés à l'arme nucléaire.

Amundi exclut :

- Les émetteurs impliqués dans la production, la vente et le stockage des armes nucléaires des Etats qui n'ont pas ratifié le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ou des Etats l'ayant ratifié mais n'étant pas membres de l'OTAN,
- Les émetteurs impliqués dans la production d'ogives nucléaires et/ou de missiles nucléaires complets, ainsi que dans les composants qui ont été développés et/ou modifiés de manière significative en vue d'une utilisation exclusive dans des armes nucléaires,
- Les émetteurs réalisant plus de 5% de leur chiffre d'affaires de la production ou de la vente d'armes nucléaires (à l'exception des composants à double usage et des plateformes de lancement).

Pour plus d'informations sur les modalités de prise en compte des enjeux environnementaux (en particulier les enjeux liés au changement climatique), sociaux et de gouvernance (enjeux ESG) dans sa politique d'investissement, Amundi met à la disposition des investisseurs un rapport « Application de l'article 29 », disponible sur <https://legroupe.amundi.com> (Rubrique Documentation légale).

Règlements SFDR et Taxonomie

Article 8 – au titre de la Taxonomie

Conformément à son objectif et à sa politique d'investissement, l'OPC promeut des caractéristiques environnementales au sens de l'article 6 du Règlement sur la Taxonomie. Il peut investir partiellement dans des activités économiques qui contribuent à un ou plusieurs objectif(s) environnemental(aux) prescrit(s) à l'article 9 du Règlement sur la Taxonomie. L'OPC ne prend toutefois actuellement aucun engagement quant à une proportion minimale.

La Taxonomie a pour objectif d'identifier les activités économiques considérées comme durables d'un point de vue environnemental. La Taxonomie identifie ces activités selon leur contribution à six grands objectifs environnementaux : (i) atténuation du changement climatique, (ii) adaptation au changement climatique, (iii) utilisation durable et protection des ressources aquatiques et marines, (iv) transition vers une économie circulaire (déchets, prévention et recyclage), (v) prévention et réduction de la pollution, (vi) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Afin d'établir le degré de durabilité environnementale d'un investissement, une activité économique est considérée comme durable sur le plan environnemental lorsqu'elle contribue de manière substantielle à un ou plusieurs des six objectifs environnementaux, qu'elle ne nuit pas de manière significative à un ou plusieurs des objectifs environnementaux (principe du « *do no significant harm* » ou « DNSH »), qu'elle est réalisée dans le respect des garanties minimales prévues à l'article 18 du Règlement sur la Taxonomie et qu'elle respecte les critères d'examen technique qui ont été établis par la Commission européenne conformément au Règlement sur la Taxonomie.

Conformément à l'état actuel du Règlement sur la Taxonomie, la Société de gestion s'assure actuellement que les investissements ne nuisent pas de manière significative à tout autre objectif environnemental en

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

mettant en œuvre des politiques d'exclusion par rapport aux émetteurs dont les pratiques environnementales et/ou sociales et/ou de gouvernance sont controversées.

Nonobstant ce qui précède, le principe « ne pas nuire de manière significative » (DNSH) s'applique uniquement aux investissements sous-jacents qui prennent en compte les critères de l'Union européenne pour les activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Bien que l'OPC puisse déjà détenir des investissements dans des activités économiques qualifiées d'activités durables sans être actuellement engagé à respecter une proportion minimale, la Société de gestion fera tout son possible pour communiquer cette proportion d'investissements dans des activités durables dès que cela sera raisonnablement possible après l'entrée en vigueur des normes techniques réglementaires (« RTS ») en ce qui concerne le contenu et la présentation des communications conformément aux articles 8(4), 9(6) et 11(5) du Règlement « Disclosure » tel que modifié par le Règlement sur la Taxonomie.

Cet engagement sera réalisé de manière progressive et continue, en intégrant les exigences du Règlement sur la Taxonomie dans le processus d'investissement dès que cela est raisonnablement possible. Cela conduira à un degré minimum d'alignement du portefeuille sur les activités durables, information qui sera mise à la disposition des investisseurs à ce moment-là.

Dans l'intervalle, le degré d'alignement sur les activités durables ne sera pas mis à la disposition des investisseurs.

Dès que la totalité des données sera disponible et que les méthodologies de calcul pertinentes seront finalisées, la description de la mesure dans laquelle les investissements sous-jacents sont réalisés dans des activités durables sera mise à la disposition des investisseurs. Ces informations, ainsi que celles relatives à la proportion d'activités habilitantes et transitoires, seront précisées dans une version ultérieure du prospectus.

Article 8 – au titre du SFDR

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Certification du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

VYV MULTI ACTION EURO
FONDS D'EPARGNE SALARIALE NOURRICIER
Régi par le Code monétaire et financier

Société de gestion
AMUNDI ASSET MANAGEMENT
90, boulevard Pasteur
75015 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du fonds d'épargne salariale nourricier VYV MULTI ACTION EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds d'épargne salariale nourricier à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



VYV MULTI ACTION EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Raphaëlle Alezra-Cabessa

2025.06.13 15:49:07 +0200



VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Comptes annuels

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Actions et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions (B)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations convertibles en actions de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées négociés sur un marché réglementé	
Titres de créances et valeurs assimilées de l'entreprise et des entreprises liées non négociés sur un marché réglementé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	21 541 211,33
OPCVM	21 541 211,33
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I) (*)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	21 541 211,33
Créances et comptes d'ajustement actifs	188 680,32
Comptes financiers	40 976,89
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	229 657,21
Total de l'actif I+II	21 770 868,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	20 374 413,35
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	1 180 397,71
Capitaux propres I	21 554 811,06
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	21 554 811,06
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C) (*)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	216 057,48
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	216 057,48
Total Passifs : I+II+III+IV	21 770 868,54

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	598,41
Sous-total produits sur opérations financières	598,41
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	598,41
Autres produits :	
Frais pris en charge par l'entreprise	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-94 781,38
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-94 781,38
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	-94 182,97
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-13 661,59
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-107 844,56
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	239 202,07
Frais de transactions externes et frais de cession	
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	239 202,07
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	43 775,60
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	282 977,67

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	766 105,58
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	766 105,58
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	239 159,02
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	1 005 264,60
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	
Impôt sur le résultat V (*)	
Résultat net I + II + III + IV + V	1 180 397,71

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexes aux comptes annuels

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion, la stratégie d'investissement et le profil de risque sont identiques à ceux du maître OFI INVEST MULTI ACTION EURO Part I. Le Fonds a pour objectif de procurer sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action des pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	2 449 911,56	7 914 593,57	10 659 149,91	15 460 798,91	21 554 811,06
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR en EUR					
Actif net		26 474,67	6 753 887,75	9 768 902,15	13 955 775,35
Nombre de titres		221,3925	65 695,2924	82 282,8210	111 112,1816
Valeur liquidative unitaire		119,58	102,80	118,72	125,60
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		0,61	5,55	0,76	1,64
Capitalisation unitaire sur revenu		-0,34	-0,52	-0,56	-0,62
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR en EUR					
Actif net	2 449 911,56	7 888 118,90	3 905 262,16	5 691 896,76	7 599 035,71
Nombre de titres	24 770,9149	66 059,1460	38 041,5124	48 011,7554	60 588,8127
Valeur liquidative unitaire	98,90	119,40	102,65	118,55	125,41
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,10	0,65	5,54	0,76	1,64
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,41	-0,55	-0,51	-0,56	-0,62

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009123413 - VYV MULTI ACTION EURO ESR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0014001DP4 - VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 1 089,60 euros, ils sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR	Capitalisation	Capitalisation

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	15 460 798,91
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	7 199 448,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-2 016 561,35
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-94 182,97
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	239 202,07
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	766 105,58
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	
Autres éléments	
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	21 554 811,06

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice	38 789,5555	4 831 931,46
Parts rachetées durant l'exercice	-9 960,1949	-1 262 739,02
Solde net des souscriptions/rachats	28 829,3606	3 569 192,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	111 112,1816	
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR		
Parts souscrites durant l'exercice	18 572,9529	2 367 517,36
Parts rachetées durant l'exercice	-5 995,8956	-753 822,33
Solde net des souscriptions/rachats	12 577,0573	1 613 695,03
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	60 588,8127	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR FR0014001DP4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	13 955 775,35	111 112,1816	125,60
VYV MULTI ACTION EURO ESR QS0009123413	Capitalisation	Capitalisation	EUR	7 599 035,71	60 588,8127	125,41

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif Actions et valeurs assimilées Opérations temporaires sur titres						
Passif Opérations de cession sur instruments financiers Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total						

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	40,98				40,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					40,98

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	40,98						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers							
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	40,98						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1	Devise 2	Devise 3	Devise 4	Devise N
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées					
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances					
Comptes financiers					
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers					
Hors-bilan					
Devises à recevoir					
Devises à livrer					
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total					

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade	Non Invest. Grade	Non notés
	+/-	+/-	+/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan Dépôts Instruments financiers à terme non compensés Créances représentatives de titres financiers reçus en pension Créances représentatives de titres donnés en garantie Créances représentatives de titres financiers prêtés Titres financiers empruntés Titres reçus en garantie Titres financiers donnés en pension Créances Collatéral espèces Dépôt de garantie espèces versé Opérations figurant au passif du bilan Dettes représentatives des titres donnés en pension Instruments financiers à terme non compensés Dettes Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0010789156	OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO I	OFI INVEST ASSET MANAGEMENT	Fonds / Actions	France	EUR	21 541 211,33
Total						21 541 211,33

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	188 680,32
Total des créances		188 680,32
Dettes		
	Achats à règlement différé	182 600,88
	Rachats à payer	7 246,26
	Frais de gestion fixe	26 210,34
Total des dettes		216 057,48
Total des créances et des dettes		-27 377,16

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	61 771,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	33 010,34
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions Obligations TCN OPC Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-107 844,56
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	
Revenus de l'exercice à affecter	-107 844,56
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-107 844,56

Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-69 825,16
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-69 825,16
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-69 825,16
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-69 825,16
Total	-69 825,16
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part VYV MULTI ACTION EURO ESR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-38 019,40
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-38 019,40
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-38 019,40
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-38 019,40
Total	-38 019,40
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	282 977,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	282 977,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	282 977,67

Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	183 215,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	183 215,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	183 215,21
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	183 215,21
Total	183 215,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Part VYV MULTI ACTION EURO ESR

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	99 762,46
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	99 762,46
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	99 762,46
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	99 762,46
Total	99 762,46
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TITRES D'OPC			21 541 211,33	99,94
OPCVM			21 541 211,33	99,94
Gestion collective			21 541 211,33	99,94
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO I	EUR	77 797	21 541 211,33	99,94
Total			21 541 211,33	99,94

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	21 541 211,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	229 657,21
Autres passifs (-)	-216 057,48
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	21 554 811,06

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	EUR	111 112,1816	125,60
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR	EUR	60 588,8127	125,41

VYV MULTI ACTION EURO

COMPTES ANNUELS

29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
INSTRUMENTS FINANCIERS	15 456 635,55	10 677 481,68
OPC MAÎTRE	15 456 635,55	10 677 481,68
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
CRÉANCES	840 163,70	162 150,25
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	840 163,70	162 150,25
COMPTES FINANCIERS	58 390,20	0,00
Liquidités	58 390,20	0,00
TOTAL DE L'ACTIF	16 355 189,45	10 839 631,93

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 434 280,80	10 137 619,53
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	99 993,22	575 505,38
Résultat de l'exercice (a,b)	-73 475,11	-53 975,00
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	15 460 798,91	10 659 149,91
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	894 390,54	174 923,04
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	894 390,54	174 923,04
COMPTES FINANCIERS	0,00	5 558,98
Concours bancaires courants	0,00	5 558,98
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	16 355 189,45	10 839 631,93

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	181,44	2,67
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Crédits d'impôt	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	181,44	2,67
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	193,67	137,71
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	193,67	137,71
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	-12,23	-135,04
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	62 547,50	43 072,18
Frais de gestion pris en charge par l'entreprise (5)	0,00	0,00
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4 + 5)	-62 559,73	-43 207,22
Régularisation des revenus de l'exercice (6)	-10 915,38	-10 767,78
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (7)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 + 6 - 7)	-73 475,11	-53 975,00

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au règlement du fonds.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le règlement du fonds :

QS0009123413 - VYV MULTI ACTION EURO ESR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

FR0014001DP4 - VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR : Taux de frais maximum de 0,50% TTC

Les frais de gestion sont pris en charge par le fonds.

Les honoraires du Commissaire aux comptes s'élèvent à 945,60 euros, ils sont pris en charge par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	Capitalisation	Capitalisation
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR	Capitalisation	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	10 659 149,91	7 914 593,57
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC) (*)	4 859 982,16	8 323 405,76
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC) (*)	-1 832 367,61	-4 411 860,29
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	80 976,70	396 468,94
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-6,94	-19 573,81
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	0,00	0,00
Différences de change	0,00	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 755 624,42	-1 500 677,04
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>1 317 857,86</i>	<i>-437 766,56</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>437 766,56</i>	<i>-1 062 910,48</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-62 559,73	-43 207,22
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	15 460 798,91	10 659 149,91

(*) La ventilation par nature des souscriptions et des rachats est donnée dans la rubrique « souscriptions et rachats » du présent rapport.

DÉTAIL DES COLLECTES(*)

	29/12/2023	30/12/2022
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	4 859 982,16	8 323 405,76
Versements de la réserve spéciale de participation	21 739,25	2 757,68
Intérêts de retard versés par l'entreprise (participation)	0,00	0,00
Versement de l'intéressement	676 930,83	152 099,43
Intérêts de retard versés par l'entreprise (Intéressement)	0,00	0,00
Versements volontaires	3 639 588,85	331 769,11
Abondements de l'entreprise	260 028,64	168 300,52
Transferts ou arbitrages provenant d'un autre fonds ou d'un compte courant bloqué	261 694,59	7 668 479,02
Transferts provenant d'un CET	0,00	0,00
Transferts provenant de jours de congés non pris	0,00	0,00
Distribution des dividendes	0,00	0,00
<i>Droits d'entrée à la charge de l'entreprise</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	1 832 367,61	4 411 860,29
Rachats	1 509 551,16	173 302,72
Transferts à destination d'un autre OPC	322 816,45	4 238 557,57

(*) Ces données, étant non issues de la comptabilité mais fournies par le teneur de compte, n'ont pas été auditées par le commissaire aux comptes.

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN^(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
OPC Maître	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	840 163,70
TOTAL DES CRÉANCES		840 163,70
DETTES		
	Achats à règlement différé	866 656,92
	Rachats à payer	10 973,74
	Frais de gestion fixe	16 759,88
TOTAL DES DETTES		894 390,54
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-54 226,84

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR		
Parts souscrites durant l'exercice	27 476,0324	3 133 689,12
Parts rachetées durant l'exercice	-10 888,5038	-1 240 722,07
Solde net des souscriptions/rachats	16 587,5286	1 892 967,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	82 282,8210	
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR		
Parts souscrites durant l'exercice	15 188,1884	1 726 293,04
Parts rachetées durant l'exercice	-5 217,9454	-591 645,54
Solde net des souscriptions/rachats	9 970,2430	1 134 647,50
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	48 011,7554	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part VYV MULTI ACTION EURO ESR	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION À LA CHARGE DU FONDS

	29/12/2023
Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	38 471,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	24 075,95
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			0,00
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			0,00

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-73 475,11	-53 975,00
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	-73 475,11	-53 975,00

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-46 424,95	-34 197,94
Total	-46 424,95	-34 197,94

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-27 050,16	-19 777,06
Total	-27 050,16	-19 777,06

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	99 993,22	575 505,38
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	99 993,22	575 505,38

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	63 180,30	364 653,69
Total	63 180,30	364 653,69

	29/12/2023	30/12/2022
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	36 812,92	210 851,69
Total	36 812,92	210 851,69

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	2 449 911,56	7 914 593,57	10 659 149,91	15 460 798,91
Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR en EUR				
Actif net	0,00	26 474,67	6 753 887,75	9 768 902,15
Nombre de titres	0,00	221,3925	65 695,2924	82 282,8210
Valeur liquidative unitaire	0,00	119,58	102,80	118,72
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,61	5,55	0,76
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-0,34	-0,52	-0,56
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR en EUR				
Actif net	2 449 911,56	7 888 118,90	3 905 262,16	5 691 896,76
Nombre de titres	24 770,9149	66 059,1460	38 041,5124	48 011,7554
Valeur liquidative unitaire	98,90	119,40	102,65	118,55
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,10	0,65	5,54	0,76
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,41	-0,55	-0,51	-0,56

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EGAMO MULTI ACTION EURO PART I	EUR	59 355	15 456 635,55	99,97
TOTAL FRANCE			15 456 635,55	99,97
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			15 456 635,55	99,97
TOTAL Organismes de placement collectif			15 456 635,55	99,97
Créances			840 163,70	5,44
Dettes			-894 390,54	-5,79
Comptes financiers			58 390,20	0,38
Actif net			15 460 798,91	100,00

Parts VYV MULTI ACTION EURO ASSUREUR	EUR	82 282,8210	118,72
Parts VYV MULTI ACTION EURO ESR	EUR	48 011,7554	118,55

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Annexe(s)

Produit**VYV MULTI ACTION EURO - ASSUREUR (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.
990000127409 - FR0014001DP4 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de VYV MULTI ACTION EURO - ASSUREUR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions de pays zone EURO

Objectifs : Le FCPE VYV MULTI ACTION EURO est nourricier d'OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I.

A ce titre, l'actif du FCPE VYV MULTI ACTION EURO est investi en totalité et en permanence en part/actions du FCP et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCPE VYV MULTI ACTION EURO peut être inférieure à celle de OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I, c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de l'OPCVM est de procurer sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action des pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis.

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement se décline en deux étapes clés : i) la sélection d'OPC effectuées sur la base de travaux qualitatifs (acteurs, moyens humains et techniques affectés à la gestion des OPC, processus d'investissement et stratégies utilisées, reporting et documentation légale mise à disposition) et quantitatifs (analyse des performances et des risques de l'OPC, contrôle des risques du gestionnaire, accessibilité, tarification), ii) la construction de portefeuille qui vise à constituer une combinaison d'OPC optimale sur la base d'une analyse des corrélations entre les OPC du portefeuille, de la recherche du meilleur couple rendement risque et en fonction de la phase de marché dans laquelle la société de gestion anticipe d'être.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Le produit est investi jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France, gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net du produit.

Les classes d'actifs sous-jacentes des OPC visés sont les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro, y compris des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations. Le produit est constitué, en conséquence, à hauteur de 60 % minimum d'OPC action de la zone euro. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs du produit résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le produit pourra néanmoins investir dans des OPC monétaires à hauteur de 10% de son actif. Le produit peut intervenir sur des contrats financiers (futures et options) négociés sur les marchés réglementés dans un but de couverture et d'exposition au risque action dans la limite de l'engagement maximal d'une fois son actif, sans rechercher d'effet de levier. L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de VYV MULTI ACTION EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

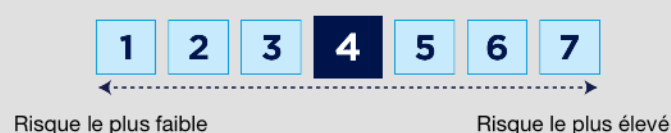
Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE VYV MULTI ACTION EURO.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 13 heures (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans			
Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 820	€1 860
	Rendement annuel moyen	-81,8%	-28,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 870	€8 020
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-4,3%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 130	€11 980
	Rendement annuel moyen	1,3%	3,7%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 670	€14 530
	Rendement annuel moyen	36,7%	7,8%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Scénarios	Investissement 10 000 EUR	
	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€491	€1 528
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,37% avant déduction des coûts et de 3,68% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	191,19 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER.

Si vous avez une réclamation au sujet du PER ou son gestionnaire, vous devrez vous rapprocher de celui qui vous a conseillé ou vendu ce produit pour connaître les démarches à suivre pour faire une réclamation.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre gestionnaire de PER. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Gestionnaire de PER: Assureur gestionnaire de PER indiqué au règlement.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 5 dernières années sur le site de votre gestionnaire de PER.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre gestionnaire de PER.

Produit**VYV MULTI ACTION EURO - ESR (C)**

Société de gestion : Amundi Asset Management (ci-après : "nous" ou "la société de gestion"), membre du groupe de sociétés Amundi.

990000123419 - Devise : EUR

Site Internet de la société de gestion : www.amundi.fr

Appelez le +33 143233030 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (« AMF ») est chargée du contrôle de Amundi Asset Management en ce qui concerne ce document d'informations clés.

Amundi Asset Management est agréée en France sous le n°GP-04000036 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 24/12/2024.

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Parts de VYV MULTI ACTION EURO - ESR, fonds d'investissement alternatif (FIA) constitué sous la forme d'un fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) multi-entreprises, soumis au droit français.

Durée : Ce FCPE a été créé pour une durée Indéterminée. La société de gestion peut, après accord du conseil de surveillance du FCPE, procéder à la fusion, scission ou liquidation du FCPE. La dissolution peut également intervenir en cas de rachat total des parts.

Classification AMF (« Autorité des marchés financiers ») : FCPE Actions de pays zone EURO

Objectifs : Le FCPE VYV MULTI ACTION EURO est nourricier d'OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I.

A ce titre, l'actif du FCPE VYV MULTI ACTION EURO est investi en totalité et en permanence en part/actions du FCP et à titre accessoire en liquidités.

La performance du FCPE VYV MULTI ACTION EURO peut être inférieure à celle de OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I en raison de ses propres frais.

Rappel de l'objectif de gestion du fonds maître :

Votre investissement est réalisé au travers de OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO - Part I, c'est-à-dire qu'il est investi en quasi-totalité et en permanence dans celui-ci et à titre accessoire en liquidités.

L'objectif de l'OPCVM est de procurer sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action des pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis.

La gestion de l'OPC est active et discrétionnaire. La stratégie d'investissement se décline en deux étapes clés : i) la sélection d'OPC effectuées sur la base de travaux qualitatifs (acteurs, moyens humains et techniques affectés à la gestion des OPC, processus d'investissement et stratégies utilisées, reporting et documentation légale mise à disposition) et quantitatifs (analyse des performances et des risques de l'OPC, contrôle des risques du gestionnaire, accessibilité, tarification), ii) la construction de portefeuille qui vise à constituer une combinaison d'OPC optimale sur la base d'une analyse des corrélations entre les OPC du portefeuille, de la recherche du meilleur couple rendement risque et en fonction de la phase de marché dans laquelle la société de gestion anticipe d'être.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Le produit est investi jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM, de FIA européens, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France, gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi Invest Asset Management. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net du produit.

Les classes d'actifs sous-jacentes des OPC visés sont les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro, y compris des actions de petites, moyennes et grandes capitalisations. Le produit est constitué, en conséquence, à hauteur de 60 % minimum d'OPC action de la zone euro. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs du produit résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

Pour la gestion de sa trésorerie, le produit pourra néanmoins investir dans des OPC monétaires à hauteur de 10% de son actif. Le produit peut intervenir sur des contrats financiers (futurs et options) négociés sur les marchés réglementés dans un but de couverture et d'exposition au risque action dans la limite de l'engagement maximal d'une fois son actif, sans rechercher d'effet de levier. L'exposition au marché action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

Investisseurs de détail visés : Ce produit s'adresse aux investisseurs, bénéficiaires d'un dispositif d'épargne salariale et/ou retraite qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des fonds, qui visent à augmenter la valeur de leur investissement sur la période de détention recommandée avec la capacité de supporter des pertes à hauteur du montant investi.

Le produit n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition de « U.S. Person » est disponible sur le site internet de la société de gestion www.amundi.com).

Rachat et transaction : Les parts peuvent être achetées ou vendues (rachetées) quotidiennement comme indiqué dans le règlement au prix de transaction respectif (valeur liquidative). De plus amples détails sont fournis dans le règlement de VYV MULTI ACTION EURO.

Politique de distribution : Comme il s'agit d'une classe de parts de non-distribution, les revenus de l'investissement sont réinvestis.

Informations complémentaires : Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur ce produit et son maître, y compris le prospectus et les rapports financiers, gratuitement sur demande auprès de : Amundi Asset Management - 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France.

La valeur liquidative du produit est disponible sur www.amundi-ee.com

Dépositaire : CACEIS Bank.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

INDICATEUR DE RISQUE



Risque le plus faible

Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Fonds. Veuillez-vous reporter au règlement du FCPE VYV MULTI ACTION EURO.

Les demandes de souscription et de rachat du Fonds maître sont centralisées chaque jour d'établissement de la valeur liquidative jusqu'à 13 heures (heure de Paris).

SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleure et pire performances ainsi que la performance moyenne du Fonds au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée : 5 ans Investissement 10 000 EUR			
Scénarios		Si vous sortez après	
		1 an	5 ans
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€1 820	€1 860
	Rendement annuel moyen	-81,8%	-28,6%
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€7 870	€8 050
	Rendement annuel moyen	-21,3%	-4,2%
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€10 120	€12 150
	Rendement annuel moyen	1,2%	4,0%
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	€13 840	€14 740
	Rendement annuel moyen	38,4%	8,1%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur.

Scénario défavorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 31/03/2015 et le 31/03/2020

Scénario intermédiaire : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/03/2018 et le 31/03/2023

Scénario favorable : Ce type de scénario s'est produit pour un investissement entre le 30/06/2016 et le 30/06/2021

Que se passe-t-il si Amundi Asset Management n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la Société de gestion. En cas de défaillance de la Société de gestion, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et des différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

– qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.

– 10 000 EUR sont investis.

Investissement 10 000 EUR		
Scénarios	Si vous sortez après	
	1 an	5 ans*
Coûts totaux	€491	€1 545
Incidence des coûts annuels**	5,0%	2,7%

* Période de détention recommandée.

** Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,67% avant déduction des coûts et de 3,97% après cette déduction.

Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (3,00% du montant investi / 300 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels d'entrée ou de sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	Cela comprend des coûts de distribution de 3,00% du montant investi. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	Jusqu'à 300 EUR
Coûts de sortie	Nous ne facturons pas de coûts de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	0,00 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	1,97% de la valeur de votre investissement par an. Ce pourcentage est basé sur les coûts réels au cours de la dernière année.	191,19 EUR
Coûts de transaction	Nous ne chargeons pas de frais de transaction pour ce produit	0,00 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions spécifiques		
Commissions liées aux résultats	Il n'y a pas de commission liée aux résultats pour ce produit.	0,00 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée : 5 ans. Cette durée est basée sur notre évaluation des caractéristiques de risque et de rémunération et des coûts du Fonds. Ce produit est conçu pour un investissement à moyen terme ; vous devez être prêt à conserver votre investissement pendant au moins 5 ans. Vous pouvez obtenir le remboursement de votre investissement à tout moment ou le détenir plus longtemps. Cette durée ne tient pas compte de la durée de blocage liée à votre dispositif d'épargne salariale.

Calendrier des ordres : L'investisseur a la faculté d'obtenir le remboursement de ses parts sur demande conformément aux modalités décrites dans le règlement du FCPE.

Un mécanisme de plafonnement des rachats (dit « Gates ») peut être mis en œuvre par la société de gestion. Les modalités de fonctionnement sont décrites dans le Règlement.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Asset Management au 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris - France
- Envoyer un e-mail à dic-fcpe@amundi.com

Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation.

Vous trouverez davantage d'informations sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes.

Autres informations pertinentes

Le produit est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement Diclosure").

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Vous trouverez le règlement, les documents d'informations clés, les informations aux porteurs, les rapports financiers et d'autres documents d'information relatifs au Fonds, y compris les diverses politiques publiées du Fonds, sur notre site Internet www.amundi.fr et/ou sur le site internet de votre teneur de comptes. Vous pouvez également demander une copie de ces documents au siège social de la société de gestion.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Teneur de comptes : Amundi ESR

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du FCPE peuvent être soumis à taxation.

Ce FCPE est créé dans le cadre d'un Plan d'épargne dont il fait partie et est indissociable.

Composition du conseil de surveillance : Le conseil de surveillance est composé de représentants des porteurs de parts et de représentants de l'entreprise désignés selon les modalités prévues au règlement du FCPE. Pour plus de précision, veuillez-vous reporter au règlement.

Performance passée : Vous pouvez télécharger les performances passées du Fonds au cours des 10 dernières années sur le site de votre teneur de comptes.

Scénarios de performance : Vous pouvez consulter les scénarios de performance précédents mis à jour chaque mois sur le site de votre teneur de comptes.

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
VYV Multi Actions Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500ELZ5TQTDWA3I40

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables ayant un objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il **promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Multi Actions Euro (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds de fonds a investi en permanence au moins 75% de son actif net dans des OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 ».

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, la performances de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 »** selon la réglementation SFDR : **98.6%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 29 décembre 2023, le tableau ci-dessous reprend la part des OPC notés de A à E conformément à la méthode propriétaire de la Société de gestion au sein du portefeuille :

Note ESG	% du Portfeuille
A	7.55%
B	25.18%
C	32.53%
D	19.04%
E	2.54%

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds n'a pas pris en considération les principales incidences sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ALLIANZ VALEURS DURABLES - IC	9,6%	France	
OFI INVEST MARCHE MONETAIRE X	8,9%	France	
ELEVA EUROLAND SELECTION I ACC EUR	8,8%	Luxembourg	
AMPLEGEST PRICP POWER IC	8,6%	France	
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR - I	8,5%	France	
THEAM QNT EQ EUROZONE GURU-I	8,5%	Luxembourg	
LAZARD EQUITY SRI-PC	7,6%	France	
PETERCAM EQUITIES EUROLAND F	6,9%	Belgique	
INVESCO EURO EQUITY FUND C EUR ACC	6,0%	Luxembourg	
HSBC GLIN EUROLAND VALUE - IC	5,2%	Luxembourg	
OFI INVEST ISR VALEURS EURO C	4,9%		
EXANE EQUITY SELECT FOCUS EURO - A	4,5%	Luxembourg	
ECHIQUIER CLIMATE BIODIVERSITY IMP	4,4%	France	
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI - E EU	2,4%	France	
OFI INVEST ISR MID CAPS I	2,3%		

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

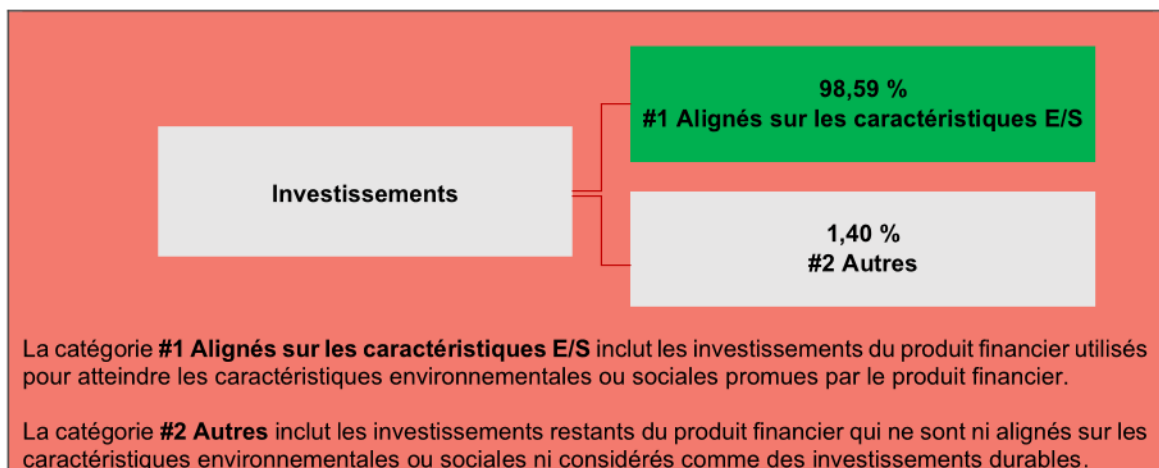
Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Au 31 décembre 2024, le Fonds a **98,59 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds a **1,40 %** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 1,40% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC, des liquidités et des produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	100,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

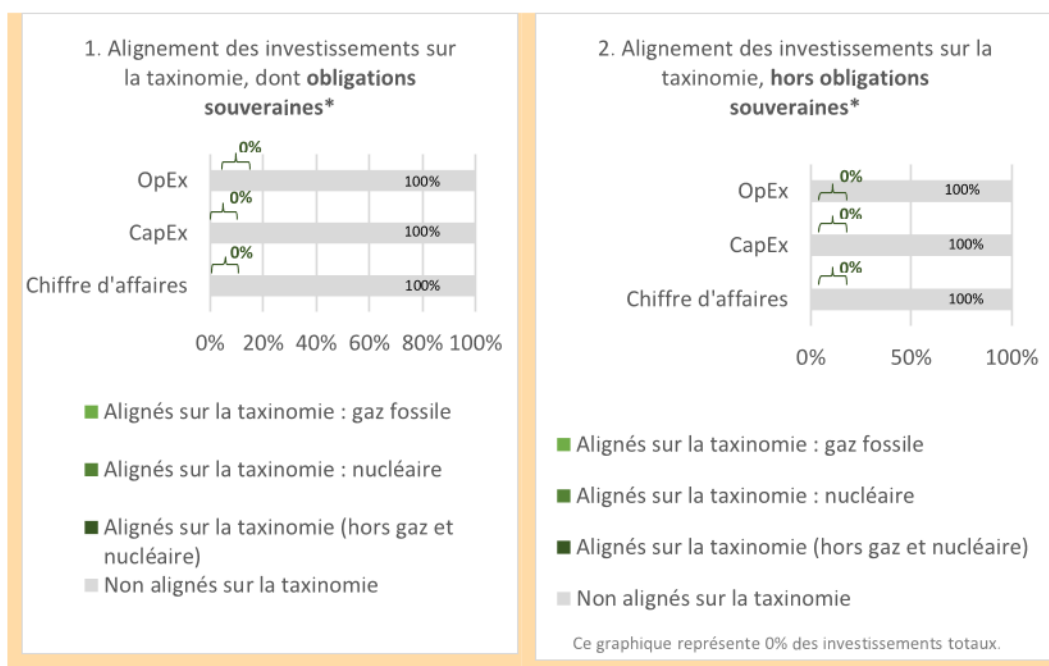
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;

- des **dépenses d'investissement**

(CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;

- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



● Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- des OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

VYV MULTI ACTION EURO

FCPE - Fonds d'épargne salariale

Rapport annuel de l'OPC Maître

FCP (Fonds Commun de Placement)
de droit français

OPCVM relevant de la
Directive 2009/65 CE

OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO

Rapport annuel au 31 décembre 2024

Commercialisateur : **OFI INVEST AM**

Société de Gestion : **OFI INVEST AM**

Dépositaire et Conservateur : **CACEIS BANK FRANCE**

Gestion administrative et comptable : **CACEIS FUND ADMINISTRATION**

Commissaire aux comptes : **PricewaterhouseCoopers Audit**



Ofi invest Asset Management

Siège social : 22 Rue Vernier - 75017 Paris

Société Anonyme à Conseil d'Administration

au capital de 71 957 490 € - RCS Paris 384 940 342

ofi invest
Asset Management

CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC

Dénomination

Ofi Invest Multi Actions Euro.

Forme juridique

Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP » ou le « Fonds »).

Information sur le régime fiscal

Le Fonds en tant que tel n'est pas sujet à imposition. Toutefois, les porteurs de parts peuvent supporter des impositions du fait des revenus distribués par le Fonds, le cas échéant, ou lorsqu'ils céderont les titres de celui-ci. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le Fonds ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le Fonds dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du Fonds. Ainsi, certains revenus distribués en France par le Fonds à des non-résidents sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source.

Avertissement : selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts du Fonds peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès de votre conseiller fiscal habituel.

Synthèse de l'offre de gestion

Caractéristiques								
Part	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables		Devise de libellé	Souscripteurs concernés	Montant minimum des souscriptions initiales	Montant minimum des souscriptions ultérieures (1)	Valeur liquidative d'origine
		Revenu net	Plus-values nettes réalisées					
I	FR0010789156	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement aux investisseurs institutionnels	Néant	Néant	100 euros
X	FR0010228221	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Réservée aux OPC et mandats de gestion gérés par la Société de Gestion	Néant	Néant	100 euros
VYV MULTI ACTION EURO	FR0013421567	Capitalisation	Capitalisation	EUR	Tous souscripteurs, destinée plus particulièrement à servir de support aux contrats d'assurance vie libellés en unités de compte	Néant	Néant	100 euros

Objectif de gestion

L'OPCVM a comme objectif de procurer, sur la durée de placement minimum recommandée de cinq ans, une participation à la performance du marché action de pays de la zone euro à travers notamment la constitution d'un portefeuille de parts et actions d'OPC principalement investi dans les pays de la zone euro.

Indicateur de référence

L'indice de référence est l'EURO STOXX dividendes nets réinvestis. L'EURO STOXX est un sous-ensemble de l'indice Stoxx Europe 600. Il est la représentation des marchés actions de la zone euro et est calculé dividendes nets réinvestis. Cet indice est disponible sur le site www.stoxx.com. La gestion est totalement active et libre. Compte-tenu du caractère discrétionnaire de la gestion du fonds, le fonds n'a pas vocation à répliquer cet indicateur de référence. La performance du Fonds pourra, par conséquent, s'écarter de celle de l'indicateur de référence précité, calculé dividendes réinvestis.

L'OPCVM n'est pas un OPCVM indiciel.

Stratégie d'investissement

Stratégies utilisées :

L'objectif est atteint à la fois par la recherche d'opportunités et la diversification sur l'ensemble des OPC action libellés en euro et par la gestion active du Beta action.

Le Fonds sera investi à hauteur de 60% minimum en OPC action de la zone euro.

Le processus de gestion combine deux moteurs de performance que sont :

- la sélection d'OPC ;
- la construction de portefeuille.

Univers d'investissement :

Le fonds est principalement investi en OPC dont l'univers d'investissement est les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro. Les OPC sélectionnés pourront être investis en petite, moyenne et grande capitalisation. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs de l'OPCVM résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

Sélection d'OPC :

La sélection tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères d'analyse sont en partie de nature quantitative :

- l'analyse historique des performances et des risques de l'OPC,
- le contrôle des risques du gestionnaire de l'OPC,
- l'accessibilité et la tarification,

Mais aussi de nature qualitative tels que :

- les acteurs (la société de gestion ; le dépositaire ; les auditeurs),
- les moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC,
- le processus d'investissement de l'OPC et les stratégies utilisées,
- le reporting et la documentation légale mise à disposition.

Ces critères ne sont pas équipondérés.

Construction de portefeuille :

La construction du portefeuille est effectuée sur la base de travaux qualitatifs et quantitatifs avec l'adjonction d'une analyse des corrélations entre les OPC composant le portefeuille. Cette optimisation consiste à chercher à obtenir le meilleur couple rendement-risque. Le portefeuille sera également construit en tenant compte de la phase de marché dans laquelle la société de gestion anticipe être et en sélectionnant les OPC correspondant le mieux à celle-ci.

Exposition action :

L'exposition action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Les processus de gestion desdits OPC sélectionnés sont différents selon les Sociétés de Gestion, mais la sélection repose systématiquement sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs : leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Actifs (hors dérivés intégrés) :

Le portefeuille du Fonds est constitué des catégories d'actifs et instruments financiers suivants :

Actions :

Néant.

Titres de créance et instruments du marché monétaire :

Néant.

Détention d'actions et parts d'OPC :

L'OPCVM peut détenir jusqu'à 100 % de son actif en actions ou parts d'OPCVM, de FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle, de FIA européens ouverts à une clientèle professionnelle, de FIA de pays tiers autorisés à la commercialisation en France et de fonds de droit étranger autorisés à la commercialisation en France. Les actions ou parts de FIA et de fonds de droit étranger doivent respecter les quatre critères de l'article R214-13 du code monétaire et financier et l'investissement dans ces instruments est limité à 30% de l'actif net de l'OPCVM. L'OPCVM peut être amené à investir, de manière accessoire, dans des OPC alternatifs. Pour la gestion de sa trésorerie, le fonds pourra investir dans des OPC monétaires à hauteur de 10% de son actif. Les OPCVM et FIA mentionnés ci-dessus peuvent être gérés par des sociétés de gestion externes et/ou par Ofi invest Asset Management

Instruments dérivés :**Stratégies sur les contrats financiers :**

Le gérant utilise des instruments financiers sur un marché réglementé : futures (contrat sur indice action), options (options sur indices action). Le gérant utilise ces instruments afin d'intervenir sur les marchés pour couvrir ou exposer le portefeuille sans rechercher d'effet de levier. L'utilisation de ces instruments se fait en complément des titres en portefeuille et dans la limite d'une fois l'actif. L'engagement ne dépassera pas 100% de l'actif de l'OPCVM.

Titres intégrant des dérivés :

Néant.

Dépôts :

Le Fonds pourra effectuer des dépôts, dans la limite de 10% de l'actif, d'une durée maximum de 12 mois auprès d'un ou plusieurs établissements de crédit.

Emprunts d'espèces :

Dans le cadre de son fonctionnement normal, le Fonds peut se trouver ponctuellement en position débitrice et avoir recours dans ce cas, à l'emprunt d'espèces, dans la limite de 10 % de son actif net.

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

Non applicable.

Profil de risque

Le Fonds sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés.

L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque lié à la gestion discrétionnaire :

Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés, notamment sur le marché des actions. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et que l'allocation du portefeuille ne soit pas optimale. La performance de l'OPCVM peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative de l'OPCVM peut, en outre, avoir une performance négative.

Risque action :

L'OPCVM étant investi en OPC actions, il comporte des risques liés à l'exposition directe ou indirecte sur ces marchés. Le risque actions correspond au risque de baisse de la valeur des actions auxquels les actifs du FCP sont exposés compte tenu des variations importantes des marchés des actions. Le FCP investit en partie dans des OPC actions de petites ou moyennes capitalisations. Le volume de ces titres cotés en bourse est réduit, les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM pourra donc avoir le même comportement.

Risque de perte en capital :

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. Le souscripteur est susceptible de perdre l'intégralité de son investissement initial.

Risque de change :

Le porteur pourra être exposé, à titre accessoire, à un risque de change. Certains éléments de l'actif sont exprimés dans une devise différente de la devise de comptabilisation de l'OPCVM ; de ce fait, l'évolution des taux de change pourra entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM, ce risque est limité à 10% de l'actif.

Risque de taux :

Le risque de taux de l'OPCVM est indirect et accessoire et découle de ses investissements en parts d'OPC eux-mêmes exposés à ce risque. Il est induit par les variations non anticipées des taux nominaux ou des taux réels. En cas de hausse des taux d'intérêt, les cours des produits investis en taux fixes peuvent baisser, ce qui peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative de l'OPCVM.

Risques de la gestion alternative :

L'OPCVM étant susceptible d'investir dans des OPC mettant en œuvre des stratégies de gestion alternative est exposé aux risques qui y sont associés, qui sont de deux types : un risque de liquidité, car certains de ces fonds ne permettent des sorties que trimestrielles et un risque de gestion car certains fonds alternatifs réalisent des opérations complexes et à levier important. Là encore, le gestionnaire sera attentif à cet aspect dans la sélection des fonds. La diversification des stratégies et du nombre de fonds réduit très significativement ces risques.

Risque en matière de durabilité :

Les risques de durabilité sont principalement liés aux événements climatiques résultant de changements liés au climat (appelés risques physiques), de la capacité de réponse des sociétés au changement climatique (appelés risques de transition) et pouvant résulter sur des pertes non anticipées affectant les investissements du FCP et ses performances financières. Les événements sociaux (inégalités, relations de travail, investissement dans le capital humain, prévention des accidents, changement dans le comportement des consommateurs etc.) ou les lacunes de gouvernance (violation récurrente et significative des accords internationaux, corruption, qualité et sécurité des produits et pratiques de vente) peuvent aussi se traduire en risques de durabilité.

Durée de placement recommandée

5 ans minimum. Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 5 ans.

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

01/01/2024 :

Changement de logo d'EGAMO.

01/07/2024 :

- Changement de société de gestion au profit d'Ofi Invest Asset Management ;
- Changement de dénomination du FCP EGAMO MULTI ACTION EURO au profit d'Ofi Invest Multi Actions Euro ;
- Changement de dénomination de la part S au profit de VyV Multi Action Euro.

CHANGEMENT(S) À VENIR

Néant.

AUTRES INFORMATIONS

Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, rapport semestriel, composition de l'actif) sont disponibles gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de :

Ofi Invest Asset Management

Service juridique

Siège social : 22, rue Vernier - 75017 Paris (France)

Courriel : ld-juridique.produits.am@ofi-invest.com



Ces documents sont également disponibles sur le site : <https://www.ofi-invest-am.com>

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Contexte économique et financier

Date des données chiffrées : 31 décembre 2024, sauf si mentionné.

En 2024, les politiques monétaires ont connu des changements majeurs, avec une suprématie économique des États-Unis. La croissance américaine, soutenue par la consommation privée et les secteurs de la technologie et de l'IA, a contrasté avec celle de l'Europe. Malgré de nombreuses incertitudes politiques et géopolitiques, la croissance mondiale et les marchés financiers sont restés stables. L'inflation, qui avait diminué de moitié en 2023, a baissé plus progressivement en 2024 en raison de la rigidité de l'inflation des services. Cette désinflation a permis à la Réserve fédérale américaine et à la Banque Centrale Européenne d'assouplir leur politique monétaire, avec des taux directeurs à 4,5% aux États-Unis et à 3% dans la zone euro en fin d'année.

Après une année 2023 marquée par une reprise économique, les bourses mondiales ont continué de progresser en 2024, surtout aux États-Unis et en Chine. Cependant, le marché français a été pénalisé par l'instabilité politique. Le marché européen du crédit a bien performé, offrant des rendements attractifs malgré des taux longs en hausse en fin d'année. Le marché monétaire a surpassé les obligations souveraines.

L'environnement économique :

Pour la quatrième année consécutive, la croissance mondiale a dépassé 3%, mais avec des disparités importantes entre les régions. Les États-Unis ont été un moteur clé grâce à une consommation vigoureuse, tandis que la zone Euro a connu une reprise modérée avec des disparités sectorielles et nationales.

Aux Etats-Unis, la demande domestique a été soutenue par la hausse des revenus réels et des dépenses de consommation. Les entreprises américaines gardent des fondamentaux solides et ont surmonté la hausse des taux grâce à des liquidités abondantes. Quant au chômage, il est resté bas (4,2% en novembre), sans surchauffe du marché du travail. Au total, la croissance économique a été plus robuste que prévu, atteignant environ 2,8% en 2024.

De l'autre côté de l'Atlantique, la consommation privée a été moins dynamique, malgré un marché du travail solide et une hausse des salaires. A noter que le taux d'épargne est resté élevé, freinant la consommation. La croissance de la zone euro devrait être environ de 0,7% sur l'année 2024, soutenue par principalement par le secteur des services. La crise industrielle, notamment en Allemagne, a pesé sur la croissance. L'Espagne et les pays périphériques ont contribué positivement à la croissance de la zone euro.

En 2024, l'inflation¹ a diminué pour atteindre environ 3% aux États-Unis et dans la zone euro. Cette baisse a permis à la Réserve fédérale américaine (Fed) et à la Banque Centrale Européenne (BCE) de réduire leurs taux directeurs de 100 points de base, les amenant à 4,5% aux États-Unis et à 3,0% dans la zone euro. La normalisation des bilans a également progressé, avec une réduction notable des actifs détenus par les deux banques centrales.

D'autres grandes banques centrales ont également baissé leurs taux, sauf la Banque du Japon (BoJ), qui a augmenté son taux directeur à 0,25% en 2024.

Les élections européennes ont vu une montée des partis d'extrême droite, comme prévu par les sondages. En France, les résultats ont conduit Emmanuel Macron à dissoudre l'Assemblée nationale et à convoquer des élections législatives anticipées en juin, entraînant une instabilité politique et un dérapage budgétaire en 2024. En Allemagne, la rupture de la coalition d'Olaf Scholz a conduit à des élections anticipées prévues pour février prochain. Aux États-Unis, les résultats des élections ont été clairs et bien accueillis par les marchés, grâce aux baisses d'impôts annoncées et à un cadre favorable aux affaires. Il faudra attendre 2025 pour voir si le président américain mettra en œuvre son programme.

¹ L'inflation est une augmentation générale et continue des prix des biens et services dans une économie sur une période donnée.

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

Taux d'intérêt :

En 2024, les actions des Banques Centrales ont donné le « La » des marchés de taux. Les baisses de taux directeurs étaient attendues dès le début de l'année, mais ont été retardées. La BCE a commencé à baisser ses taux en juin, suivie par la Fed en septembre. Les taux courts ont été peu impactés et sont restés stables, tandis que les taux longs ont augmenté. Le taux à 2 ans américain est resté autour de 4,24%, et le taux à 2 ans allemand a légèrement diminué à 2,10% (-30bps). Le taux à 10 ans américain a augmenté à 4,57% (+70 bps) et le taux à 10 ans allemand à 2,36% (+34 bps).

Les obligations souveraines (obligations d'Etat) en zone euro ont donc eu une performance de 1,78% (pour l'indice JPM GBI EMU), inférieure aux fonds monétaires qui ont atteint presque 4%, un record depuis 2008. En parallèle, dans un contexte politique particulièrement dégradé en France depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et les élections législatives en juin dernier, l'écart des taux 10 ans entre l'Allemagne et la France s'est écarté d'environ 30 points de base pour terminer l'année au-dessus de 80 points de base. L'écart de taux entre les États-Unis et l'Allemagne s'est également creusé pour passer de 190 points de base début 2024 à 220 points de base en fin d'année.

Crédit :

Les obligations du secteur privé ont offert de meilleurs rendements : environ 5% pour les obligations de bonne qualité et 9% pour le crédit spéculatif à haut rendement. Le marché du crédit étant sensible au taux et aux marges de crédit (spreads), ce sont donc bien les spreads qui ont soutenu la classe d'actifs. Les émissions primaires ont atteint des records avec 588 milliards d'euros émis sur l'« Investment Grade » et 155 milliards d'euros sur le « High Yield »², selon OIS et Bloomberg (émissions financières et corporate). Les flux vers les fonds obligataires européens ont même triplé par rapport à 2023, permettant au passage aux entreprises de se refinancer.

Actions :

En 2024, les prévisions économiques ont été déjouées. Le ralentissement économique américain ne s'est pas concrétisé, l'inflation sous-jacente³ est restée persistante, surtout aux États-Unis, et les tensions géopolitiques ont été constantes. Malgré cela, la volatilité⁴ des marchés actions n'a pas augmenté, et de nombreux indices ont atteint des records historiques.

Les valeurs américaines ont représenté plus de 75% des grands indices internationaux, grâce à une croissance économique dynamique et auto-entretenue. Les investissements internationaux se sont concentrés sur les marchés américains, perçus comme un îlot de prospérité résiliente. L'innovation technologique, dominée par les entreprises américaines, a également prospéré, avec huit entreprises dépassant les 1.000 milliards de dollars de capitalisation boursière, toutes liées à l'Intelligence Artificielle. Un écosystème entier, incluant les infrastructures de centres de données et la génération électrique, en a bénéficié. Sur cette période, les marchés américains ont atteint une valorisation record, à près de 23 fois les résultats estimés de 2025, avec des secteurs variés comme l'industrie et les services financiers contribuant à cette croissance.

Le marché japonais a également bien performé, avec le Nikkei⁵ dépassant son record de 1989, soutenu par la consommation des ménages et une inflation proche de 2%. Les marchés émergents ont connu une bonne année, notamment grâce au rebond des valeurs chinoises soutenues par les mesures de Pékin.

² On oppose les obligations spéculatives à haut rendement (High Yield) aux obligations de qualité (Investment Grade). Les obligations spéculatives à haut rendement sont des obligations d'entreprises émises par des sociétés ayant reçu d'une agence de notation une note de crédit inférieure ou égale à BB+. Elles sont considérées comme ayant un risque de crédit supérieur aux obligations « Investment Grade ».

* Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les données sont en date du 31 décembre 2024.

³ L'inflation sous-jacente, également appelée inflation de base, est une mesure de l'évolution des prix qui exclut les éléments les plus volatils, tels que les produits alimentaires et l'énergie.

⁴ La volatilité est une mesure statistique de la dispersion des rendements d'un actif financier ou d'un marché. Elle indique à quel point les prix d'un actif peuvent fluctuer autour de leur moyenne sur une période donnée.

⁵ Indice boursier le plus suivi au Japon. Il est composé des 225 plus grandes entreprises japonaises cotées à la Bourse de Tokyo.

La France et l'Allemagne, les deux moteurs économiques européens, ont connu des difficultés. La France a souffert d'une instabilité politique, entraînant une prime de risque sur son marché domestique, et le CAC 40 a terminé l'année en baisse de plus de 10% par rapport à son record de mai 2024. L'Allemagne, dépendante de l'économie chinoise, n'a pas vu la reprise manufacturière attendue, mais son marché a fini sur une note plus positive grâce à l'espoir de la fin des hostilités en Ukraine, d'une relance chinoise et d'un nouveau gouvernement plus dépensier.

Politique de gestion

2024 a été une très bonne année pour les marchés actions globaux et notamment américains qui grâce à la performance de leurs actions technologiques ont surclassé les autres zones géographiques. Sur le marché des Taux/Crédit, la performance est plus hétérogène. Les actifs les plus risqués comme la dette d'entreprise terminent l'année avec de bonnes performances tandis que les obligations souveraines ont dans leurs globalités affichées des performances en demi-teinte. Sur le marché des matières premières, on pourra noter la performance de l'or qui termine l'année sur une hausse de 28,6%.

Sur le marché des actions, l'hégémonie américaine a continué de battre des records en 2024 comme ce fût le cas pour l'année 2023. Les « 7 Magnifiques » ont continué de délivrer des performances hors normes expliquées par des croissances de bénéfice par action impressionnantes. Le S&P 500 et le Nasdaq 100 gagnent respectivement 31,8% et 33,5% (performance en €). Les « 7 Magnifiques » voire les « BATMAN » si on inclue Broadcom qui a vu sa capitalisation boursière dépasser le trilliard de \$ durant le quatrième trimestre ont largement contribué à ces performances. A titre d'exemple, la performance de Nvidia durant l'année (+171,17% en €) explique 5 points de performance du S&P 500. Ce rally technologique peut s'expliquer par deux facteurs principaux. Dans un premier temps, la FED a entrepris un nouveau cycle dans sa politique monétaire en baissant à 3 reprises ses taux directeurs en 2024 dont un « jumbo cut » de 50 points de base durant le mois de Septembre. D'autre part, la thématique de l'intelligence artificielle a continué d'alimenter les attentes de croissance de bénéfice durant toute l'année 2024 même si les investisseurs ont commencé à s'interroger sur la monétisation de cette dernière à partir du milieu d'année. Enfin, l'élection de D. Trump à la maison blanche et ses promesses de déréglementation ont propulsé les petites et moyennes capitalisations américaines comme le Russel 2000 qui termine l'année sur une performance de 17,62%.

Le marché européen a délivré une moindre performance. L'EuroStoxx50 (dividende réinvesti) termine l'année avec une performance de 11,01% tandis que l'indice phare de la place parisienne termine l'année dans le rouge avec une performance négative de -2,15%. La cote parisienne a en premier lieu souffert de la dissolution de l'Assemblée nationale par E. Macron et de l'incertitude politique et économique qu'elle a engendré. D'un point de vue sectoriel, les sociétés européennes cycliques ont eu tendance à délivrer une moindre performance sur l'année 2024 comme ce fût le cas pour le segment du luxe qui continue de pâtir d'une croissance chinoise certes robuste, mais moindre comparativement aux données historiques. Le secteur de l'automobile a aussi été impacté par ce manque de vigueur de l'économie chinoise et qui plus est par une compétition accrue de la Chine qui dispose dorénavant de ses propres constructeurs de véhicules électriques. A l'inverse, le secteur des services financiers a gagné 26% durant l'année, aidé par la politique accommodante de la banque centrale européenne qui a réduit ses taux directeurs à 4 reprises durant 2024 dans le sillage de la baisse de l'inflation.

Gestion du Fond :

Nous avons débuté l'année 2024 avec des fonds composant notre allocation centrale aux alentours de 56% tout en axant le portefeuille avec un biais *Value* (17%) contre *Croissance* (9%). Notre exposition aux petites et moyennes capitalisations s'établissait aux alentours de 5%. Enfin, nous avons un pari sectoriel sur le secteur bancaire d'environ 4%.

Au cours du premier trimestre nous avons arbitré notre allocation *Value* en faveur des valeurs de Croissance. Les deux principales raisons de cet arbitrage ont été les suivantes. D'une part, la baisse des indicateurs d'inflation nous ont conforté dans l'idée que la banque centrale européenne allait ajuster sa politique monétaire par une baisse des taux directeurs.

D'autre part, nous avons considéré la forte performance des « 7 Magnifiques » Outre Atlantique et les fortes anticipations de croissance liées à l'intelligence artificielle comme une opportunité pour renforcer notre positionnement aux acteurs liés à cette thématique. A titre d'exemple, la valeur ASML a gagné plus de 30% sur le premier trimestre 2024.

Durant, le deuxième trimestre nous avons poursuivi l'implémentation de cet arbitrage en renforçant le biais *Croissance* pour monter l'exposition à 17% contre 11% pour le biais value. Aussi, nous avons augmenté notre allocation sur le segment des petites et moyennes capitalisations de 2,5% à 5,5% anticipant l'effet positif des baisses de taux de la BCE très probable compte-tenu de la faiblesse des indicateurs avancés d'activité. Mais, la dissolution de l'Assemblée Nationale puis les élections législatives françaises ont apporté de l'instabilité politique impactant négativement les petites et moyennes capitalisations françaises détenues au sein des fonds.

Le troisième trimestre a été marqué par la forte volatilité des marchés boursiers au mois d'août à la suite de la clôture de positions de « carry trade » au Japon. La volatilité implicite européenne progresse de 15 points à plus de 30. En conséquence, nous avons allégé nos positions sur les fonds *Croissance* ainsi que sur les petites et moyennes capitalisations pour augmenter notre exposition au marché et ainsi réduire le risque relatif vis-à-vis du benchmark.

Enfin, au cours du quatrième trimestre nous avons réalloué du capital vers les fonds Value ainsi que sur le fond Eleva Euroland dans le but d'ajouter de la cyclicité au portefeuille. Nous considérons que les premiers effets des baisses de taux de la BCE devraient bénéficier aux valeurs cycliques lors du premier trimestre 2025. Aussi, la potentielle relance de l'économie chinoise pourrait également soutenir ce segment de la côte en 2025.

Performances

Entre le 29/12/2023 et le 31/12/2024, la performance du Fonds a été de 6,33% pour la part I, de 5,69% pour la part VyV Multi Action Euro et de 6,42% pour la part X contre 9,25% pour son indice de référence (EURO STOXX dividendes nets réinvestis).

Ptf Libellé	Code ISIN	Date de début	Date de fin	Net Ptf Return	Benchmark Return	VL de début	VL de fin
Ofi Invest Multi Actions Euro PART I	FR0010789156	29/12/2023	31/12/2024	6,33%	9,25%	260,41 €	276,89 €
Ofi Invest Multi Actions Euro PART VYV MULTI ACTION EURO	FR0013421567	29/12/2023	31/12/2024	5,69%	9,25%	129,81 €	137,20 €
Ofi Invest Multi Actions Euro PART X	FR0010228221	29/12/2023	31/12/2024	6,42%	9,25%	234,46 €	249,52 €

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Principaux mouvements intervenus dans le portefeuille au cours de l'exercice

					MOUVEMENTS	
					(en devise de comptabilité, hors frais)	
NOM_FONDS	CATEGORIE	ISIN	TITRE	ACQUISITIONS	CESSIONS	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	13 553 324,80	13 670 319,97	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	LU1240329117	Inv Euro Eq CC	1 836 198,78		
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010386805	BSO FRANCE I FCP		1 719 328,28	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0013073731	BEST BUSI MOD SRI IC		1 713 780,11	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	LU1964632324	IndExpFranSmlC	743 824,00	1 642 557,76	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0000971160	OFI INVEST ESG EURO EQUITY C	1 505 834,70	1 495 465,00	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0007045604	OFI INVEST ISR VALEURS EURO IC	1 474 753,07		
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0013289535	BDL CONVICTIONS I		1 295 460,52	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010889857	AMPLEGEST PRC PWR IC		1 230 077,61	
OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO	OPC	FR0010784801	MONTSEGUR CROISSANCE		1 010 579,00	

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Politique de vote

La politique menée par la société de gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents> fait l'objet d'un rapport lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Critères ESG

La société de gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-invest-am.com/pdf/principes-et-politiques/politique-engagement_actionnarial-et-de-vote.pdf. Le rapport d'engagement est lui-même disponible à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/pdf/documents-ex-ofi-am/rapport-engagement.pdf>

Procédure de choix des intermédiaires

Le Groupe Ofi Invest a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPC sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du Groupe Ofi Invest, la société Ofi Invest Intermediation Services. En cas de recours à cette dernière, des commissions de réception et transmissions des ordres seront également facturés au Fonds en complément des frais de gestion décrits ci-dessus.

Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers.

L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe Ofi Invest. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe Ofi Invest peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres ;
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement ;
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services.

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

Frais d'intermédiation

Conformément à l'article 321-122 du Règlement Général de l'AMF, le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Méthode choisie par la société de gestion pour mesurer le risque global de l'OPC

La méthode de calcul du risque global de l'OPCVM sur les instruments financiers à terme est celle de l'engagement.

Informations relatives à l'ESMA

Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts) :

Cette information est traitée dans la section « Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR ».

Les contrats financiers (dérivés OTC) :

- | | |
|-------------------|-------------------------------|
| ▪ Change : | Pas de position au 31/12/2024 |
| ▪ Taux : | Pas de position au 31/12/2024 |
| ▪ Crédit : | Pas de position au 31/12/2024 |
| ▪ Actions – CFD : | Pas de position au 31/12/2024 |
| ▪ Commodities : | Pas de position au 31/12/2024 |

Les contrats financiers (dérivés listés) :

- | | |
|-------------|-------------------------------|
| ▪ Futures : | 976 200 euros |
| ▪ Options : | Pas de position au 31/12/2024 |

Les contreparties sur instruments financiers dérivés OTC :

- Néant.

Informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers – Règlement SFTR

Sur l'exercice clos au 31/12/2024, Ofi Invest Multi Actions Euro n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

Informations relatives aux rémunérations

Partie qualitative :

La politique de rémunération mise en œuvre repose sur les dispositions de la directive AIFMD et OPCVM 5 et intègre les spécificités de la directive MIFID 2 ainsi que du règlement SFDR en matière de rémunération.

Ces réglementations poursuivent plusieurs objectifs :

- Décourager la prise de risque excessive au niveau des OPC et des sociétés de gestion ;
- Aligner à la fois les intérêts des investisseurs, des gérants OPC et des sociétés de gestion ;
- Réduire les conflits d'intérêts potentiels entre commerciaux et investisseurs ;
- Intégrer les critères de durabilité.

La politique de rémunération conduite par le Groupe Ofi Invest participe à l'atteinte des objectifs que ce dernier s'est fixé en qualité de groupe d'investissement responsable au travers de son plan stratégique de long terme, dans l'intérêt de ses clients, de ses collaborateurs et de ses actionnaires.

Cette politique contribue activement à l'attraction de nouveaux talents, à la fidélisation et à la motivation de ses collaborateurs, ainsi qu'à la performance de l'entreprise sur la durée, tout en garantissant une gestion appropriée du risque.

Les sociétés concernées par cette politique de rémunération sont les suivantes : Ofi Invest Asset Management et Ofi Invest Lux

La rémunération globale se compose des éléments suivants : une rémunération fixe qui rémunère la capacité à tenir un poste de façon satisfaisante et le cas échéant une rémunération variable qui vise à reconnaître la performance collective et individuelle, dépendant d'objectifs définis en début d'année et fonction du contexte et des résultats de l'entreprise mais aussi des contributions et comportements individuels pour atteindre ceux-ci.

Pour plus d'informations, la politique de rémunération est disponible sur le site internet à l'adresse suivante : <https://www.ofi-invest-am.com/fr/politiques-et-documents>

Partie quantitative :

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2024, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables) versées par Ofi Invest Asset Management à l'ensemble de son personnel, soit 358 personnes (*) bénéficiaires (CDI/CDD/DG) au 31 décembre 2024 s'est élevé à 40 999 000 euros. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 31 732 000 euros, soit 77% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables versées par Ofi Invest Asset Management sur l'exercice 2024 : 9 267 000 euros (**), soit 23% du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2024.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables) versées sur l'exercice 2024, 2 500 000 euros concernaient les « cadres dirigeants » (soit 7 personnes au 31 décembre 2024), 13 241 000 euros concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit 74 personnes au 31 décembre 2024).

(* Effectif présent au 31 décembre 2024)

(** Bonus 2024 versé en février 2025)

Annexe d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit :
Ofi Invest Multi Actions Euro

Identifiant d'entité juridique :
969500XZHAX6ETKT0W35

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable** on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852 qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économique durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☐ Oui

☐ Il a réalisé des **investissements durables** ayant un **objectif environnemental** : ____ %

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé un minimum d'**investissements durables** ayant un **objectif social** : ____ %

☒ ☐ Non

☐ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et, bien qu'il n'ait pas eu d'objectifs d'investissement durable, il présentait une proportion de ____ % d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☒ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Ofi Invest Multi Actions Euro (ci-après le « **Fonds** ») a fait la promotion des caractéristiques environnementales et sociales grâce à la mise en place de deux démarches systématiques :

1. Les exclusions normatives et sectorielles ;
2. L'intégration ESG par le biais de différentes exigences.

En effet, ce Fonds de fonds a investi en permanence au moins 75% de son actif net dans des OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 ».

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au 31 décembre 2024, la performances de l'indicateur de durabilité permettant de mesurer l'atteinte des caractéristiques environnementales et sociales du Fonds est la suivante :

- **Le pourcentage d'OPC catégorisés « Article 8 » ou « Article 9 »** selon la réglementation SFDR : **98.6%**.

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 30 décembre 2023 et 31 décembre 2024.

Pour plus d'informations sur ces indicateurs de durabilité et leur méthode de calcul, veuillez-vous référer au prospectus et à l'annexe précontractuelle du Fonds.

● ... et par rapport aux périodes précédentes ?

Au 29 décembre 2023, le tableau ci-dessous reprend la part des OPC notés de A à E conformément à la méthode propriétaire de la Société de gestion au sein du portefeuille :

Note ESG	% du Portefeuille
A	7.55%
B	25.18%
C	32.53%
D	19.04%
E	2.54%

Le suivi des indicateurs, mentionnés précédemment, dans les outils de gestion permet d'affirmer qu'il n'y a pas eu de variations significatives des performances des indicateurs tout au long de la période de reporting considérée, entre le 1^{er} janvier 2023 et 29 décembre 2023.

● Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Non applicable.

● Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Non applicable.

- Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

- Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques à l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le Fonds n'a pas pris en considération les principales incidences sur les facteurs de durabilité.



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Au 31 décembre 2024, les principaux investissements du Fonds sont les suivants :

Actif	Poids	Pays	Secteur
ALLIANZ VALEURS DURABLES - IC	9,6%	France	
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	8,9%	France	
ELEVA EUROLAND SELECTION I ACC EUR	8,8%	Luxembourg	
AMPLEGEST PRICP POWER IC	8,6%	France	
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR - I	8,5%	France	
THEAM QNT EQ EUROZONE GURU-I	8,5%	Luxembourg	
LAZARD EQUITY SRI-PC	7,6%	France	
PETERCAM EQUITIES EUROLAND F	6,9%	Belgique	
INVESCO EURO EQUITY FUND C EUR ACC	6,0%	Luxembourg	
HSBC GLIN EUROLAND VALUE - IC	5,2%	Luxembourg	
OFI INVEST ISR VALEURS EURO C	4,9%		
EXANE EQUITY SELECT FOCUS EURO - A	4,5%	Luxembourg	
ECHIQUIER CLIMATE BIODIVERSITY IMP	4,4%	France	
ODDO BHF METROPOLE EURO SRI - E EU	2,4%	France	
OFI INVEST ISR MID CAPS I	2,3%		

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir :



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

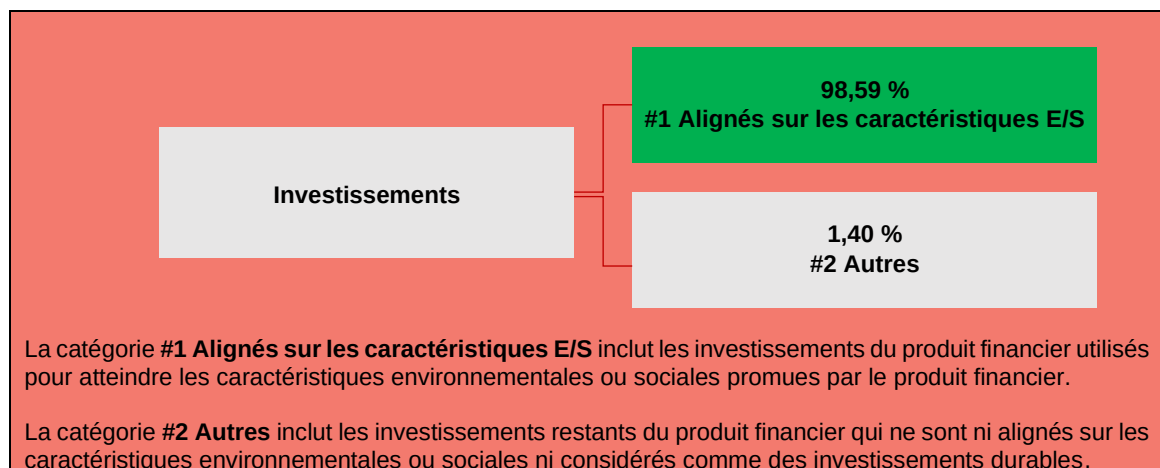
● Quelle était l'allocation des actifs ?

décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.



Au 31 décembre 2024, le Fonds a **98,59 %** de son actif net constitué d'investissements contribuant à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales (**#1 Alignés avec les caractéristiques E/S**).

Le Fonds a **1,40 %** de son actif net appartenant à la poche **#2 Autres**. Celle-ci est constituée de :

- 1,40% de liquidités ;
- 0% de dérivés ;
- 0% de valeurs ou des titres en portefeuille ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC non-ESG.

Le Fonds a donc respecté l'allocation d'actifs prévue :

- Un minimum de 75% de l'actif net du fonds appartenant à la poche **#1 Alignés avec les caractéristiques E/S** ;
- Un maximum de 25% des investissements appartenant à la poche **#2 Autres**, dont des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ou d'OPC, des liquidités et des produits dérivés.

● Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au 31 décembre 2024, la décomposition sectorielle des actifs investis est la suivante :

Secteurs	
Autre	100,0%



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements durables ayant un objectif environnemental alignés à la Taxinomie en portefeuille est nulle.

● Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE¹ ?

☐ Oui

- ☐ Dans le gaz fossile
- ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

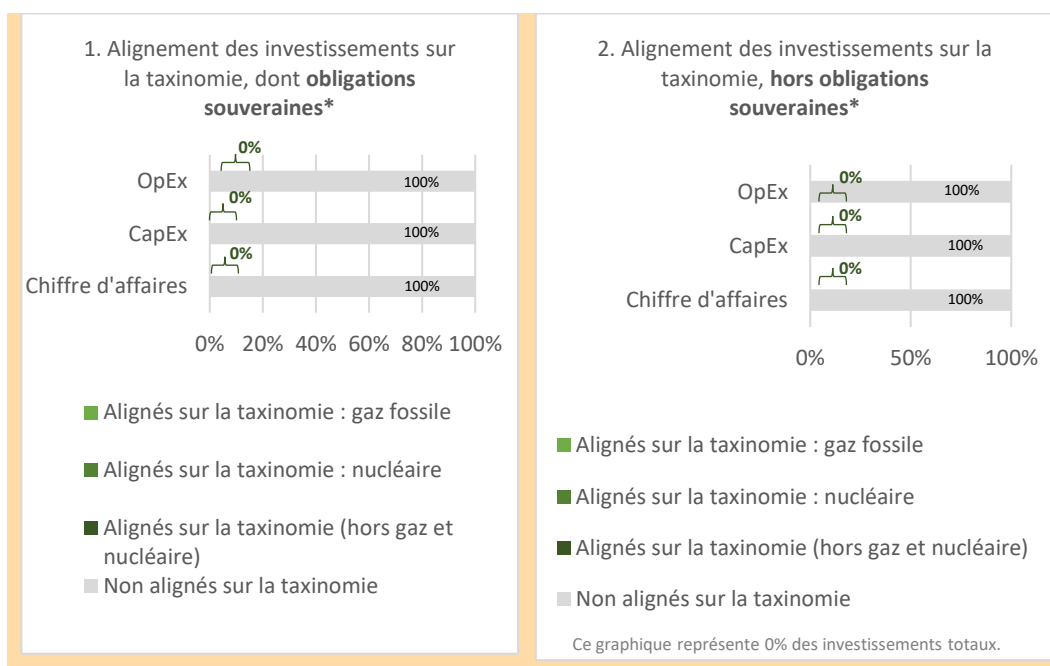
¹ Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE – voir la note explicative dans la marche de gauche.

L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part de revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie plus verte par exemple ;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

Au 31 décembre 2024, la part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes en portefeuille est nulle.

● Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Au 31 décembre 2024, la part d'investissements alignés sur la taxinomie est restée nulle.



Le symbole représente des investissements durable ayant un objectif environnemental qui ne tiennent pas compte des critères en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



Quelle était la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Non applicable.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquent-elles à eux ?

Ces investissements, qui n'ont été effectués que dans des situations spécifiques ont consisté en :

- des liquidités ;
- des produits dérivés se limitant à des situations spécifiques pour permettre de se couvrir ou de s'exposer ponctuellement aux risques du marché ;
- des valeurs ou des titres ne disposant pas d'un score ESG ;
- des OPC non-ESG.

Bien que cette catégorie ne dispose pas d'une notation ESG et qu'aucune garantie minimale environnementale et sociale n'ait été mise en place, son utilisation n'a pas eu pour conséquence de dénaturer significativement ou durablement les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Fonds.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Afin de respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence, toutes les données ESG ont été mises à disposition des gérants dans les outils de gestion et les différentes exigences ESG ont été paramétrées et suivies dans ces mêmes outils.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence durable ?

Non applicable.

● En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

● Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non applicable.

Les indices de référence sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.



OFI INVEST MULTI ACTION EURO

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2024



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2024**

OFI INVEST MULTI ACTION EURO
OPCVM CONSTITUE SOUS FORME DE FONDS COMMUN DE PLACEMENT
Régé par le Code monétaire et financier

Société de gestion
OFI INVEST ASSET MANAGEMENT
22, rue Vernier
75017 PARIS

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement OFI INVEST MULTI ACTION EURO relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'OPCVM constitué sous forme de fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30/12/2023 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.



OFI INVEST MULTI ACTION EURO

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le changement de méthodes comptables exposé dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Nice, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

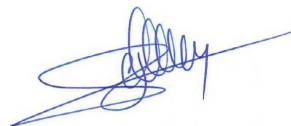
*PricewaterhouseCoopers Audit, 63, rue de Villiers, 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
T: +33 (0) 1 56 57 58 59, F: +33 (0) 1 56 57 58 60, www.pwc.fr*

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, date de la signature électronique

Document authentifié par signature électronique
Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit
Frédéric SELLAM

2025.04.17 10:26:04 +0200



Ce rapport annule et remplace le précédent rapport émis en date du 15 avril 2025.

Bilan Actif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	-
Titres financiers	30 774 714,59
Actions et valeurs assimilées (A)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations convertibles en actions (B)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Obligations et valeurs assimilées (C)	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-
Titres de créances (D)	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	30 772 314,59
OPCVM	30 772 314,59
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-
Dépôts (F)	-
Instruments financiers à terme (G)	2 400,00
Opérations temporaires sur titres (H)	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-
Titres financiers empruntés	-
Titres financiers donnés en pension	-
Autres opérations temporaires	-
Prêts (I)	-
Autres actifs éligibles (J)	-
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	30 774 714,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	276 539,06
Comptes financiers	144 376,57
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	420 915,63
Total Actif I+II	31 195 630,22

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	29 335 385,21
Report à nouveau sur revenu net	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-
Résultat net de l'exercice	1 845 494,33
Capitaux propres	31 180 879,54
Passifs de financement II (*)	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	31 180 879,54
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-
Instruments financiers à terme (B)	2 400,00
Emprunts (C)	-
Autres passifs éligibles (D)	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	2 400,00
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	12 325,36
Concours bancaires	25,32
Sous-total autres passifs IV	12 350,68
Total Passifs : I+II+III+IV	31 195 630,22

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros

	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières	
Produits sur actions	-
Produits sur obligations	-
Produits sur titres de créances	-
Produits sur des parts d'OPC	-
Produits sur instruments financiers à terme	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-
Produits sur prêts et créances	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-
Autres produits financiers	7 888,78
Sous-total Produits sur opérations financières	7 888,78
Charges sur opérations financières	
Charges sur opérations financières	-
Charges sur instruments financiers à terme	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-
Charges sur emprunts	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-
Charges sur passifs de financement	-
Autres charges financières	-39,16
Sous-total Charges sur opérations financières	-39,16
Total Revenus financiers nets (A)	7 849,62
Autres produits :	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-
Autres produits	-
Autres charges :	-146 460,93
Frais de gestion de la société de gestion	-146 460,93
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-
Impôts et taxes	-
Autres charges	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-146 460,93
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A+B	-138 611,31
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	9 026,30
Sous-total Revenus nets I = C+D	-129 585,01

Compte de résultat au 31 décembre 2024 en euros (suite)

	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus et moins-values réalisées	5 593 157,06
Frais de transactions externes et frais de cession	-13 511,96
Frais de recherche	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-
Indemnités d'assurance perçues	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-
Sous total Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	5 579 645,10
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	-1 730 174,40
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	3 849 470,70
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-2 422 375,42
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-1,72
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-
Sous total Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations (G)	-2 422 377,14
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	547 985,78
Plus ou moins-values latentes nettes III = G+H	-1 874 391,36
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K	-
Impôt sur le résultat V	-
Résultat net I + II + III + IV + V	1 845 494,33

ANNEXE

RAPPEL DE LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

L'objectif est atteint à la fois par la recherche d'opportunités et la diversification sur l'ensemble des OPC action libellés en euro et par la gestion active du Beta action.

Le Fonds sera investi à hauteur de 60% minimum en OPC action de la zone euro.

Le processus de gestion combine deux moteurs de performance que sont :

- la sélection d'OPC ;
- la construction de portefeuille.

Univers d'investissement :

Le fonds est principalement investi en OPC dont l'univers d'investissement est les titres de capital ou valeurs assimilées de la zone euro. Les OPC sélectionnés pourront être investis en petite, moyenne et grande capitalisation. La répartition entre les différents pays de la zone euro des actifs de l'OPCVM résulte essentiellement des conséquences de la gestion des OPC en portefeuille. L'exposition de l'OPCVM aux différentes devises dépend, d'une part, de l'exposition aux risques de change des OPC sélectionnés et, d'autre part, des décisions d'allocation géographique du gestionnaire. Elle reste accessoire et est gérée de façon discrétionnaire.

Sélection d'OPC :

La sélection tient compte de critères quantitatifs et qualitatifs.

Les critères d'analyse sont en partie de nature quantitative :

- l'analyse historique des performances et des risques de l'OPC,
- le contrôle des risques du gestionnaire de l'OPC,
- l'accessibilité et la tarification,

Mais aussi de nature qualitative tels que :

- les acteurs (la société de gestion ; le dépositaire ; les auditeurs),
- les moyens humains et techniques affectés à la gestion de l'OPC,
- le processus d'investissement de l'OPC et les stratégies utilisées,
- le reporting et la documentation légale mise à disposition.

Ces critères ne sont pas équilibrés.

Construction de portefeuille :

La construction du portefeuille est effectuée sur la base de travaux qualitatifs et quantitatifs avec l'adjonction d'une analyse des corrélations entre les OPC composant le portefeuille. Cette optimisation consiste à chercher à obtenir le meilleur couple rendement-risque. Le portefeuille sera également construit en tenant compte de la phase de marché dans laquelle la société de gestion anticipe être et en sélectionnant les OPC correspondant le mieux à celle-ci.

Exposition action :

L'exposition action est maintenue dans une fourchette de 90% à 110%.

L'OPC est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque.

Le gérant complète, concomitamment à l'analyse financière, son étude par l'analyse de critères extra financiers afin de privilégier une sélection « Investissement Socialement Responsable » (ISR) des OPC en portefeuille.

Le Fonds sera investi en permanence à hauteur de 75% minimum dans des OPC catégorisés « Article 8 » et/ou « Article 9 » conformément au Règlement SFDR.

Les processus de gestion desdits OPC sélectionnés sont différents selon les Sociétés de Gestion, mais la sélection repose systématiquement sur une intégration de critères extra financiers (sociaux, environnementaux et de gouvernance d'entreprise) en complément des critères financiers traditionnels des processus d'analyse et de sélection de valeurs : leur univers d'investissement est réduit à un nombre restreint de sociétés sélectionnées sur la base de critères de durabilité.

Règlementation SFDR :

Manière dont les risques de durabilité sont intégrés dans les décisions d'investissement du produit :

Le Fonds fait la promotion de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance au sens de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« Règlement SFDR »), mais ne fait pas de cette promotion un objectif d'investissement durable.

Pour plus d'informations relatives à la prise en compte des caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance, nous vous invitons à vous référer au document d'informations précontractuelles tel qu'annexé au prospectus (annexe pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du Règlement SFDR et à l'article 6, premier alinéa, du Règlement Taxonomie).

Taxonomie :

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental tels que définis par le « Règlement Taxonomie » (Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement SFDR). En conséquence, le pourcentage minimum d'investissement aligné à la Taxonomie sur lequel s'engage le Fonds est de 0%. Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tableau des éléments caractéristiques de l'OPC à capital variable au cours des cinq derniers exercices

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net					
en EUR	31 180 879,54	53 158 937,17	180 894 533,43	428 428 614,30	399 917 540,07
Nombre de titres					
Catégorie de parts X	27 534,0000	147 129,0000	831 872,0000	1 797 661,0000	2 068 981,0000
Catégorie de parts I	77 798,0000	59 356,0000	47 577,0000	30 503,0000	11 457,0000
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	20 177,9670	24 693,6210	20 301,6670	8 853,9120	1 099,7650
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	249,52	234,46	201,87	233,27	192,04
Catégorie de parts I en EUR	276,89	260,41	224,43	259,59	213,93
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	137,20	129,81	112,58	131,04	108,67
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenu net (y compris les acomptes)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie de parts X en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie de parts X en EUR	30,05	49,42	21,69	33,22	5,59
Catégorie de parts I en EUR	33,11	54,70	23,93	36,75	6,05
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO en EUR	15,65	26,63	11,36	17,82	2,46

CHANGEMENTS DE METHODES COMPTABLES Y COMPRIS DE PRESENTATION EN RAPPORT AVEC L'APPLICATION DU NOUVEAU REGLEMENT COMPTABLE RELATIF AUX COMPTES ANNUELS DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF A CAPITAL VARIABLE (REGLEMENT ANC 2020- 07 MODIFIE)

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié.

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur ;

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-07 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par la société de gestion.

La devise de la comptabilité du fonds est l'euro.

La valeur liquidative est calculée quotidiennement, chaque jour de Bourse de PARIS (calendrier officiel d'Euronext Paris SA), à l'exception les jours fériés légaux, en France.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition, frais exclus.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture. (En cas de non-cotation d'une valeur, le dernier cours de Bourse de la veille est utilisé). Dans le cas d'une cotation non réaliste, le gérant doit faire une estimation plus en phase avec les paramètres réels de marché.

Selon les sources disponibles, l'évaluation pourra être effectuée par différentes méthodes comme :

- La cotation d'un contributeur ;
- Une moyenne de cotations de plusieurs contributeurs ;
- Un cours calculé par une méthode actuarielle à partir d'un spread (de crédit ou autre) et d'une courbe de taux ;
- Etc.

Instruments du marché monétaire

Les TCN sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire. La valorisation des TCN s'effectue via l'outil de notre fournisseur de données qui recense au quotidien les valorisations au prix de marché des TCN. Les prix sont issus des différents brokers/banques acteurs de ce marché. Ainsi, les courbes de marché des émetteurs contribués sont récupérées par la Société de Gestion qui calcule un prix de marché quotidien. Pour les émetteurs privés non listés, des courbes de références quotidiennes par rating sont calculées également à partir de cet outil. Les taux sont éventuellement corrigés d'une marge calculée en fonction des caractéristiques de l'émetteur du titre.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la Société de Gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC et fonds d'investissement :

Les parts ou actions d'OPC et fonds d'investissement sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la Société de Gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité du fonds).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la Société de Gestion ne peut être supérieur à :

- 0,53 % TTC pour la catégorie de parts I ;
- 0,53 % TTC pour la catégorie de parts X ;
- 1,10 % TTC pour la catégorie de parts VYV MULTI ACTION EURO.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement. Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Frais indirects maximums facturés à l'OPC

Le fonds investira dans des OPC ou fonds d'investissement dont la moyenne des frais de gestion fixes ne dépassera pas 6,00 % TTC sur la base de l'actif net.

Les rétrocessions éventuellement perçues des OPC sur lesquels l'OPC investit lui seront reversées.

Description de la méthode de calcul des rétrocessions

Les rétrocessions à recevoir sont provisionnées dans les comptes de l'OPC à chaque valorisation.

La provision est calculée pour chaque OPC sous-jacent, sur la base de son encours valorisé et de son taux de rétrocession inscrit dans la convention de placement, signée entre la société de gestion du fonds et la société de gestion de l'OPC sous-jacent.

Les rétrocessions sont reversées trimestriellement à l'OPC après règlement des rétrocessions facturées aux sociétés de gestion des OPC sous-jacents.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au revenu net :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes au revenu net sont intégralement capitalisées à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

La capitalisation pure : les sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées sont intégralement capitalisées.

Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant

Justification des changements d'estimation ainsi que des changements de modalités d'application

Néant

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice

	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	53 158 937,17
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	8 074 680,37
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-33 071 394,65
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-138 611,31
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	5 579 645,10
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-2 422 377,14
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-
Autres éléments	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	31 180 879,54

Souscriptions rachats

Catégorie de parts X	
Parts émises	1 000,0000
Parts rachetées	120 595,0000
Catégorie de parts I	
Parts émises	25 268,0000
Parts rachetées	6 826,0000
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	
Parts émises	6 150,0020
Parts rachetées	10 665,6560

Commissions

Catégorie de parts X	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Caractéristiques des différentes catégories de parts

FR0010228221 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO X

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0010789156 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO I

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

FR0013421567 - OFI INVEST MULTI ACTIONS EURO VYV MULTI ACTIONS EURO

Devise :	EUR	Affectation des revenus nets :	Capitalisation
Couverture change :	Non	Affectation des plus et moins-values :	Capitalisation

Exposition directe sur le marché d'action (hors obligations convertibles)

Ventilation des expositions significatives par pays Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Autres pays			
		+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	976	NA	NA	NA	NA
Options	-	NA	NA	NA	NA
Swaps	-	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	-	NA	NA	NA	NA
Total	976	NA	NA	NA	NA

Exposition sur le marché des obligations convertibles

Ventilation par pays et maturité de l'exposition Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		< 1 an	1 < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
Total	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

Ventilation par nature de taux Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	144	-	-	-	144
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	0
Hors-bilan					
Futures	NA	-	-	-	-
Options	NA	-	-	-	-
Swaps	NA	-	-	-	-
Autres instruments	NA	-	-	-	-
Total	NA	-	-	-	144

Ventilation par durée résiduelle Montants exprimés en milliers	0-3 mois +/-	3 mois-1 an +/-	1-3 ans +/-	3-5 ans +/-	>5 ans +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	144	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) (suite)

Ventilation par durée résiduelle	0-3 mois	3 mois-1 an	1-3 ans	3-5 ans	>5 ans
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Total	144	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

Ventilation par devise	USD			
Montants exprimés en milliers	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Passif				
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	0	-	-	-
Hors-bilan				
Devises à recevoir	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-
Futures options swap	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-
Total	0	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

Ventilation par la notation des investissements Montants exprimés en milliers	Investment Grade +/-	Non Investment Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Ventilation par contrepartie Montants exprimés en milliers	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts	-	
Instruments financiers à terme non compensés	-	
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	
Créances représentatives de titres prêtés	-	
Titres financiers empruntés	-	
Titres reçus en garantie	-	
Titres financiers donnés en pension	-	
Créances	68	
Collatéral espèces	-	
Dépôt de garantie espèces versé	68	
CACIB	68	
Comptes financiers	144	
CACEIS Bank	144	

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie (suite)

Ventilation par contrepartie	valeur actuelle constitutive d'une créance	valeur actuelle constitutive d'une dette
Montants exprimés en milliers		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres empruntés		-
Dettes représentatives de titres donnés en pension		-
Instruments financiers à terme non compensés		-
Dettes		-
Collatéral espèces		-
Concours bancaires		0
CACEIS Bank		0

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds			
FR0010339481	ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC			
ALLIANZ GLOBAL INVESTORS	France	Actions	EUR	2 970
FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X			
OFI INVEST AM	France	Monétaire	EUR	2 736
LU1616921232	Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac			
ELEVA CAPITAL	Luxembourg	Actions	EUR	2 698
FR0010889857	AMPLEGEST PRICING POWER IC			
AMPLEGEST	France	Actions	EUR	2 643
FR0010842385	TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I			
LA BANQUE POSTALE	France	Actions	EUR	2 633
LU1480591871	THEAM Quant Equity Eurozone GURU I EUR Cap			
BNP PARIBAS	Luxembourg	Actions	EUR	2 601
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC			
LAZARD FRERES GESTION	France	Actions	EUR	2 337
BE0948484184	DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND CF			
DEGROOF PETERCAM	Belgique	Actions	EUR	2 108
LU1240329117	INVESCO EURO EQ-C ACC EUR			
INVESCO MANAGEMENT	Luxembourg	Actions	EUR	1 842
LU0165074823	HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC			
HSBC GAM	Luxembourg	Actions	EUR	1 606
FR0007045604	OFI INVEST ISR VALEURS EURO IC			
OFI INVEST AM	France	Actions	EUR	1 497
LU2017788832	Exane Funds 2 Exane Equity Select Focus Euro A			
EXANE	Luxembourg	Actions	EUR	1 392
FR0013517299	Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe I			
LA FINANCIERE DE L ECHIQUIER	France	Actions	EUR	1 358

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion (suite)

Code ISIN	Dénomination du Fonds		Orientation des placements / style de gestion	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition exprimé en milliers
Société de gestion	Pays de domiciliation du fonds				
FR0013185055	METROPOLE EURO SRI E				
ODDO MERITEN AM		France	Actions	EUR	740
FR0010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I				
OFI INVEST AM		France	Actions	EUR	694
FR0010784801	Montsegur Croissance I				
MONTSEGUR FINANCE		France	Actions	EUR	534
FR0011171412	SEXTANT PME I				
AMIRAL GESTION		France	Actions	EUR	385
Total					30 772

Créances et Dettes

Ventilation par nature	31/12/2024
Créances	
Provision pour rétrocession des frais de gestion à recevoir	10 194,78
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	68 269,30
Souscriptions à recevoir	198 070,18
Autre	4,80
Total créances	276 539,06
Dettes	
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-12 325,36
Total dettes	-12 325,36
Total	264 213,70

Frais de gestion

Catégorie de parts X	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,33
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	2 324,37
Catégorie de parts I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,42
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	2 646,39
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,01
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	331,18

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital

Néant

Autres engagements reçus et / ou donnés

Néant

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
Total	-

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire				
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0010838607	OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	31,00	22 387,47	694 011,57
FR0007045604	OFI INVEST ISR VALEURS EURO IC	71,00	21 088,00	1 497 248,00
FR0010653618	OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	2 441,00	1 120,8201	2 735 921,86
	<i>Sous-total</i>			4 927 181,43

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024
Catégorie de parts X	
Revenus nets	-19 918,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-19 918,63
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-19 918,63
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-19 918,63
Total	-19 918,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-
Catégorie de parts I	
Revenus nets	-82 377,72
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-82 377,72
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-82 377,72
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-82 377,72
Total	-82 377,72
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	
Revenus nets	-27 288,66
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-27 288,66
Report à nouveau	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	-27 288,66
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-
Capitalisation	-27 288,66
Total	-27 288,66
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	-
Crédits d'impôts totaux	-
Crédits d'impôts unitaires	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024
Catégorie de parts X	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	847 468,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	847 468,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	847 468,58
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	847 468,58
Total	847 468,58
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-
Catégorie de parts I	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	2 658 869,96
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	2 658 869,96
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	2 658 869,96
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	2 658 869,96
Total	2 658 869,96
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes (suite)

	31/12/2024
Catégorie de parts VYV MULTI ACTIONS EURO	
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	343 132,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	343 132,16
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	343 132,16
Affectation :	
Distribution	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-
Capitalisation	343 132,16
Total	343 132,16
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	-
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre d'actions ou parts	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Immobilisations corporelles nettes				-	-
Actions et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations convertibles en actions				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Obligations et valeurs assimilées				-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Titres de créances				-	-
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé				-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				30 772 314,59	98,69
OPCVM				30 772 314,59	98,69
ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC	Finance/Assurance	EUR	7 590,00	2 969 663,40	9,52
AMPLEGEST PRICING POWER IC	Finance/Assurance	EUR	8 276,00	2 643 188,88	8,48
DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND CF	Finance/Assurance	EUR	6 090,00	2 107 931,70	6,76
Echiquier Climate & Biodiversity Impact Europe I	Finance/Assurance	EUR	1 340,00	1 357 634,40	4,35
Eleva UCITS Fund - Fonds Eleva Euroland Selection I (EUR) ac	Finance/Assurance	EUR	1 546,00	2 698 233,80	8,65
Exane Funds 2 Exane Equity Select Focus Euro A	Finance/Assurance	EUR	9 075,00	1 391 832,75	4,46
HSBC GLB INVT - EUROLAND VALUE IC	Finance/Assurance	EUR	23 100,00	1 605 958,20	5,15
INVESCO EURO EQ-C ACC EUR	Finance/Assurance	EUR	47 663,00	1 841 698,32	5,91
LAZARD EQUITY SRI PC	Finance/Assurance	EUR	870,00	2 336 828,70	7,49
METROPOLE EURO SRI E	Finance/Assurance	EUR	2 200,00	740 102,00	2,37
Montsegur Croissance I	Finance/Assurance	EUR	2 000,00	533 520,00	1,71
OFI INVEST ESG MID CAPS EURO I	Finance/Assurance	EUR	31,00	694 011,57	2,23
OFI INVEST ISR VALEURS EURO IC	Finance/Assurance	EUR	71,00	1 497 248,00	4,80
OFI INVEST MARCHÉ MONÉTAIRE X	Finance/Assurance	EUR	2 441,00	2 735 921,86	8,77
SEXTANT PME I	Finance/Assurance	EUR	103,00	384 671,01	1,23
THEAM Quant Equity Eurozone GURU I EUR Cap	Finance/Assurance	EUR	14 200,00	2 601 298,00	8,34
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	Finance/Assurance	EUR	100,00	2 632 572,00	8,44
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne				-	-
Autres OPC et fonds d'investissements				-	-

L'inventaire des dépôts et des instruments financiers (suite)

Libellé de l'instrument	Secteur d'activité	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Dépôts				-	-
Opérations temporaires sur titres				-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension				-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie				-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés				-	-
Titres financiers empruntés				-	-
Titres financiers donnés en pension				-	-
Autres opérations temporaires				-	-
Opérations de cession sur instruments financiers				-	-
Opérations temporaires sur titres financiers				-	-
Prêts				-	-
Emprunts				-	-
Autres actifs éligibles				-	-
Autres passifs éligibles				-	-
Total				30 772 314,59	98,69

L'inventaire des instruments financiers à terme hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Futures				
EURO STOXX 50	20	-	2 400,00	976 200,00
Sous-Total Futures		-	2 400,00	976 200,00
Total Actions		-	2 400,00	976 200,00
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

L'inventaire des instruments financiers à terme
utilisés en couverture d'une catégorie de parts

L'inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Total	-	-		-		-

L'inventaire des instruments financiers à terme

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition +/-
		Actif	Passif	
Actions				
Total Actions		-	-	-
Taux d'intérêts				
Total Taux d'intérêts		-	-	-
Change				
Total Change		-	-	-
Crédit				
Total Crédit		-	-	-
Autres expositions				
Total Autres expositions		-	-	-

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	30 772 314,59
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-2 400,00
Total instruments financiers à terme - taux d'intérêts	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Appels de marge	2 400,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	420 915,63
Autres passifs (-)	-12 350,68
Passifs de financement (-)	-
Total = actif net	31 180 879,54

COMPTES ANNUELS
29 décembre 2023

6. COMPTES DE L'EXERCICE

BILAN AU 29/12/2023 en EUR

ACTIF

	29/12/2023	30/12/2022
IMMOBILISATIONS NETTES		
DÉPÔTS		
INSTRUMENTS FINANCIERS	52 154 674,91	180 378 546,31
Actions et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables		
Autres titres de créances		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Organismes de placement collectif	52 146 574,91	180 345 046,31
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	52 146 574,91	180 345 046,31
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés		
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés		
Autres organismes non européens		
Opérations temporaires sur titres		
Créances représentatives de titres reçus en pension		
Créances représentatives de titres prêtés		
Titres empruntés		
Titres donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	8 100,00	33 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 100,00	33 500,00
Autres opérations		
Autres instruments financiers		
CRÉANCES	989 148,01	618 091,40
Opérations de change à terme de devises		
Autres	989 148,01	618 091,40
COMPTES FINANCIERS	46 053,04	
Liquidités	46 053,04	
TOTAL DE L'ACTIF	53 189 875,96	180 996 637,71

PASSIF

	29/12/2023	30/12/2022
CAPITAUX PROPRES		
Capital	41 984 192,12	161 476 194,14
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)		
Report à nouveau (a)		
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	11 353 715,67	19 580 281,12
Résultat de l'exercice (a,b)	-178 970,62	-161 941,83
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	53 158 937,17	180 894 533,43
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	8 100,00	33 500,00
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Dettes représentatives de titres empruntés		
Autres opérations temporaires		
Instruments financiers à terme	8 100,00	33 500,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	8 100,00	33 500,00
Autres opérations		
DETTES	22 838,79	64 938,43
Opérations de change à terme de devises		
Autres	22 838,79	64 938,43
COMPTES FINANCIERS		3 665,85
Concours bancaires courants		3 665,85
Emprunts		
TOTAL DU PASSIF	53 189 875,96	180 996 637,71

(a) Y compris comptes de régularisation.

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice.

HORS-BILAN AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Contrats futures		
EURO STOXX 50 0323		3 785 000,00
EURO STOXX 50 0324	1 362 900,00	
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RESULTAT AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	10 888,80	904,77
Produits sur actions et valeurs assimilées		
Produits sur obligations et valeurs assimilées		
Produits sur titres de créances		
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Produits sur instruments financiers à terme		
Autres produits financiers		503 755,00
TOTAL (1)	10 888,80	504 659,77
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur dettes financières	387,41	6 599,40
Autres charges financières		
TOTAL (2)	387,41	6 599,40
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	10 501,39	498 060,37
Autres produits (3)		
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	212 339,08	728 991,47
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-I) (1 - 2 + 3 - 4)	-201 837,69	-230 931,10
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	22 867,07	68 989,27
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)		
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	-178 970,62	-161 941,83

I. REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR0013421567 - Part EGAMO MULTI ACTION EURO S : Taux de frais maximum de 1,10% TTC maximum de l'actif net hors OPC du groupe EGAMO.

FR0010789156 - Part EGAMO MULTI ACTION EURO I : Taux de frais maximum de 0,53% TTC maximum de l'actif net hors OPC du groupe EGAMO.

FR0010228221 - Part EGAMO MULTI ACTION EURO X : Taux de frais maximum de 0,53% TTC maximum de l'actif net hors OPC du groupe EGAMO.

Dispositif de plafonnement des rachats (« Gates ») :

En application des dispositions du Règlement Général de l'AMF, la Société de Gestion pourra, à titre provisoire quand des circonstances exceptionnelles l'exigent, mettre en œuvre le dispositif de plafonnement des rachats permettant d'étaler les demandes de rachats des porteurs du Fonds sur plusieurs valeurs liquidatives dès lors qu'elles excèdent un certain niveau, déterminé de façon objective afin de garantir l'équilibre de gestion du Fonds et donc l'égalité des porteurs.

Ainsi, le niveau déterminé par EGAMO correspond à un seuil de 5% (rachats nets des souscriptions/dernier actif net d'inventaire connu). Ce seuil se justifie au regard de la périodicité de calcul de la valeur liquidative du Fonds, de son orientation de gestion et de la liquidité des actifs détenus.

Ce seuil n'est toutefois pas déclenché de manière systématique : si les conditions de liquidités le permettent, la Société de Gestion pourra décider en effet d'honorer les rachats au-delà de ce seuil. La durée maximale d'application de ce dispositif est fixée à vingt (20) valeurs liquidatives sur trois (3) mois.

Les opérations de souscription et de rachat, pour un même nombre de parts, sur la base de la même valeur liquidative et pour un même porteur ou ayant droit économique (dites opérations d'aller-retour) ne sont pas impactées par le dispositif de plafonnement des rachats.

Description de la méthode employée :

Il est rappelé aux porteurs du Fonds que le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats est comparé au rapport entre :

- la différence constatée, à une même date de centralisation, entre le nombre de parts du Fonds dont le rachat est demandé ou le montant total de ces rachats, et le nombre de parts du Fonds dont la souscription est demandée ou le montant total de ces souscriptions ; et
- l'actif net ou le nombre total des parts du Fonds.

Si le Fonds dispose de plusieurs catégories de parts, le seuil de déclenchement de ce mécanisme sera le même pour toutes les catégories de parts du Fonds.

Ce seuil s'applique sur les rachats centralisés pour l'ensemble de l'actif du Fonds et non de façon spécifique selon les catégories de parts du Fonds.

Lorsque les demandes de rachat excèdent le seuil de déclenchement du dispositif de plafonnement des rachats, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachat au-delà du plafonnement prévu, et exécuter ainsi partiellement ou totalement les ordres qui pourraient être bloqués.

A titre d'exemple, si les demandes totales de rachat des parts du Fonds, à une même date de centralisation, sont de 10% alors que le seuil de déclenchement est fixé à 5% de l'actif net, la Société de Gestion peut décider d'honorer les demandes de rachats jusqu'à 7% de l'actif net (et donc exécuter 70% des demandes de rachats au lieu de 50% si elle appliquait strictement le plafonnement à 5%).

Modalités d'information des porteurs :

En cas d'activation du dispositif du plafonnement des rachats, l'ensemble des porteurs du Fonds sera informé via le site internet de la Société de Gestion : www.egamo.fr

S'agissant des porteurs du Fonds dont les ordres n'auraient pas été exécutés, ces derniers seront informés, de manière particulière, dans les plus brefs délais.

Traitement des ordres non exécutés :

Ces derniers seront automatiquement reportés sur la valeur liquidative suivante et ne seront pas prioritaires sur les nouveaux ordres de rachat passés pour exécution sur la valeur liquidative suivante. En tout état de cause, les ordres de rachat non exécutés et automatiquement reportés ne pourront faire l'objet d'une révocation de la part des porteurs du Fonds concernés.

La rétrocession de frais de gestion à percevoir est prise en compte à chaque valeur liquidative. Le montant provisionné est égal à la quote-part de rétrocession acquise sur la période concernée.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S	Capitalisation	Capitalisation
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X	Capitalisation	Capitalisation

2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 en EUR

	29/12/2023	30/12/2022
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	180 894 533,43	428 428 614,30
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	9 114 912,71	62 626 181,58
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-156 427 770,09	-265 602 542,52
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	23 493 158,82	45 506 598,69
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-171 232,83	-10 523 027,84
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	624 352,00	1 015 865,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-108 365,00	-2 406 165,00
Frais de transactions	-9 031,31	-98 012,85
Différences de change		
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-4 075 182,87	-77 788 546,83
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	6 644 742,83	10 719 925,70
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-10 719 925,70	-88 508 472,53
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	25 400,00	-33 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	-8 100,00	-33 500,00
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	33 500,00	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat		
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-201 837,69	-230 931,10
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes		
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat		
Autres éléments		
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	53 158 937,17	180 894 533,43

3. COMPLEMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ECONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES		
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
AUTRES OPÉRATIONS		
Actions	1 362 900,00	2,56
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	1 362 900,00	2,56

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers							46 053,04	0,09
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.3. VENTILATION PAR MATURITE RESIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts										
Obligations et valeurs assimilées										
Titres de créances										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers	46 053,04	0,09								
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres										
Comptes financiers										
HORS-BILAN										
Opérations de couverture										
Autres opérations										

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'EVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N AUTRE(S)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts								
Actions et valeurs assimilées								
Obligations et valeurs assimilées								
Titres de créances								
OPC								
Opérations temporaires sur titres								
Créances								
Comptes financiers								
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers								
Opérations temporaires sur titres								
Dettes								
Comptes financiers								
HORS-BILAN								
Opérations de couverture								
Autres opérations								

3.5. CREANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Souscriptions à recevoir	882 335,02
	Rétrocession de frais de gestion	9 767,79
	Dépôts de garantie en espèces	97 045,20
TOTAL DES CRÉANCES		989 148,01
DETTES		
	Rachats à payer	6 288,48
	Frais de gestion fixe	16 550,31
TOTAL DES DETTES		22 838,79
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		966 309,22

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I		
Parts souscrites durant l'exercice	17 269,000	4 310 602,78
Parts rachetées durant l'exercice	-5 490,000	-1 368 043,09
Solde net des souscriptions/rachats	11 779,000	2 942 559,69
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	59 356,000	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S		
Parts souscrites durant l'exercice	8 534,925	1 057 118,16
Parts rachetées durant l'exercice	-4 142,971	-508 198,33
Solde net des souscriptions/rachats	4 391,954	548 919,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	24 693,621	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X		
Parts souscrites durant l'exercice	16 743,000	3 747 191,77
Parts rachetées durant l'exercice	-701 486,000	-154 551 528,67
Solde net des souscriptions/rachats	-684 743,000	-150 804 336,90
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	147 129,000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X	
Total des commissions acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	54 397,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,44
Rétrocessions des frais de gestion	4 183,91
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	28 740,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,06
Rétrocessions des frais de gestion	901,41
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	154 607,55
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,34
Rétrocessions des frais de gestion	20 321,99

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNES

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant.

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant.

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC			416 847,46
	FR0010653618	EGAMO MARCHE MONETAIRE X	416 847,46
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			416 847,46

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau		
Résultat	-178 970,62	-161 941,83
Acomptes versés sur résultat de l'exercice		
Total	-178 970,62	-161 941,83

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-55 659,96	-18 367,37
Total	-55 659,96	-18 367,37

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-30 707,22	-18 472,69
Total	-30 707,22	-18 472,69

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X		
Affectation		
Distribution		
Report à nouveau de l'exercice		
Capitalisation	-92 603,44	-125 101,77
Total	-92 603,44	-125 101,77

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023	30/12/2022
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées		
Plus et moins-values nettes de l'exercice	11 353 715,67	19 580 281,12
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice		
Total	11 353 715,67	19 580 281,12

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	3 302 035,45	1 156 626,29
Total	3 302 035,45	1 156 626,29

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	688 273,81	248 944,95
Total	688 273,81	248 944,95

	29/12/2023	30/12/2022
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X		
Affectation		
Distribution		
Plus et moins-values nettes non distribuées		
Capitalisation	7 363 406,41	18 174 709,88
Total	7 363 406,41	18 174 709,88

3.11. TABLEAU DES RESULTATS ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DE L'ENTITE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/12/2019	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023
Actif net Global en EUR	399 145 484,43	399 917 540,07	428 428 614,30	180 894 533,43	53 158 937,17
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I en EUR					
Actif net	211,10	2 451 016,60	7 918 575,23	10 677 944,51	15 457 286,95
Nombre de titres	1,000	11 457,000	30 503,000	47 577,000	59 356,000
Valeur liquidative unitaire	211,10	213,93	259,59	224,43	260,41
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	28,88	6,73	37,58	24,31	55,63
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,16	-0,68	-0,83	-0,38	-0,93
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S en EUR					
Actif net	9 856,09	119 522,25	1 160 228,85	2 285 593,27	3 205 584,59
Nombre de titres	91,313	1 099,765	8 853,912	20 301,667	24 693,621
Valeur liquidative unitaire	107,93	108,67	131,04	112,58	129,81
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	11,41	3,43	19,02	12,26	27,87
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,20	-0,97	-1,20	-0,90	-1,24
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X en EUR					
Actif net	399 135 417,24	397 347 001,22	419 349 810,22	167 930 995,65	34 496 065,63
Nombre de titres	2 108 163,000	2 068 981,000	1 797 661,000	831 872,000	147 129,000
Valeur liquidative unitaire	189,32	192,04	233,27	201,87	234,46
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	25,87	6,03	33,76	21,84	50,04
Capitalisation unitaire sur résultat	-0,08	-0,44	-0,54	-0,15	-0,62

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS en EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
BELGIQUE				
DPAM INVEST B EQUITIES EUROLAND CF	EUR	9 370	2 956 703,50	5,56
TOTAL BELGIQUE			2 956 703,50	5,56
FRANCE				
ALLIANZ VALEURS DURABLES SI.IC 3DEC	EUR	11 500	4 015 455,00	7,55
AMPLEGEST PRICING POWER IC	EUR	16 300	4 731 564,00	8,90
BDL CONVICTIONS I	EUR	1 632	2 239 381,44	4,21
BEST BUSINESS MODELS SRI IC	EUR	8 250	3 446 272,50	6,48
BSO FRANCE I FCP	EUR	10	2 432 720,30	4,57
EGAMO MARCHE MONETAIRE X	EUR	386	416 847,46	0,79
LAZARD EQUITY SRI C	EUR	1 330	3 313 628,50	6,24
METROPOLE EURO SRI E	EUR	10 000	3 152 200,00	5,93
R-CO CONVICTION EQUITY VALUE EURO I EUR	EUR	8	1 598 614,48	3,01
SEXTANT PME I	EUR	350	1 352 389,50	2,54
TOCQUEVILLE EURO EQUITY ISR I	EUR	220	5 381 285,80	10,13
TOTAL FRANCE			32 080 358,98	60,35
LUXEMBOURG				
ELEVA EUROLAND SELECTION FUND I EUR CAP	EUR	2 907	4 651 926,75	8,75
Exane Funds 2 Exane Equity Select Focus Euro A	EUR	21 500	3 037 735,00	5,72
HSBC GIF EUROLAND EQUITY C	EUR	35 000	2 207 170,00	4,15
Independance et Expans France Small I C	EUR	1 600	1 317 664,00	2,48
Lyxor EURO STOXX Banks UCITS ETF P Acc	EUR	18 660	2 411 586,68	4,54
THEAM Quant Equity Eurozone GURU I EUR Cap	EUR	21 500	3 483 430,00	6,55
TOTAL LUXEMBOURG			17 109 512,43	32,19
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			52 146 574,91	98,10
TOTAL Organismes de placement collectif			52 146 574,91	98,10
Instrument financier à terme				
Engagements à terme fermes				
Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé				
EURO STOXX 50 0324	EUR	30	-8 100,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes sur marché réglementé ou assimilé			-8 100,00	-0,02
TOTAL Engagements à terme fermes			-8 100,00	-0,02
TOTAL Instrument financier à terme			-8 100,00	-0,02
Appel de marge				
APPEL MARGE CACEIS	EUR	8 100	8 100,00	0,02
TOTAL Appel de marge			8 100,00	0,02
Créances			989 148,01	1,86
Dettes			-22 838,79	-0,05
Comptes financiers			46 053,04	0,09
Actif net			53 158 937,17	100,00
Part EGAMO MULTI ACTION EURO I	EUR	59 356,000	260,41	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO X	EUR	147 129,000	234,46	
Part EGAMO MULTI ACTION EURO S	EUR	24 693,621	129,81	

MENTIONS LÉGALES

Amundi Asset Management

Siège social : 91-93 boulevard Pasteur - 75015 Paris - France.

Adresse postale : 91-93 boulevard Pasteur CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Tél. +33 (0)1 76 33 30 30- amundi.com

Société par Actions Simplifiée - SAS au capital de 1 143 615 555 euros - Société de Gestion de Portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP 04 000 036.

Siren : 437 574 452 RCS Paris - Siret : 43757445200029 - Code APE : 6630 Z - N° Identification

TVA : FR58437574452.

Amundi
Investment Solutions

La confiance, ça se mérite